



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

les Crous



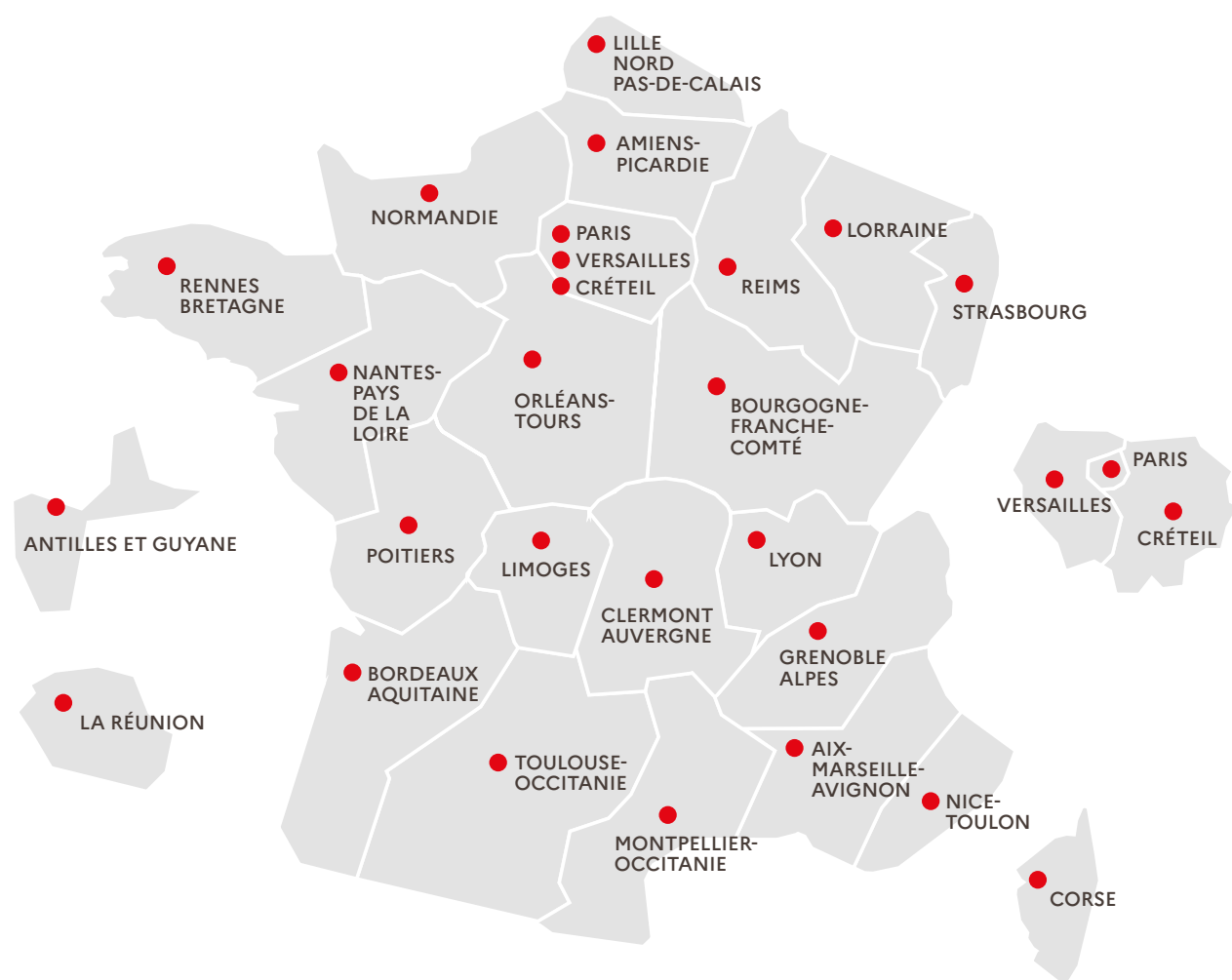
**Rapport d'activité**  
des œuvres universitaires et scolaires

**2020**

# Sommaire

Les Crous en carte	4
Chiffres clés 2020	5
Édito de la Présidente	7
Les aides et mesures nouvelles pour lutter contre la précarité étudiante en période de pandémie	8
<b>Les ressources humaines</b>	<b>11</b>
<b>L'accompagnement social et financier</b>	<b>19</b>
<b>La vie de campus</b>	<b>33</b>
<b>Le logement universitaire</b>	<b>39</b>
<b>La restauration</b>	<b>47</b>
<b>L'accueil des étudiants internationaux et coopération</b>	<b>55</b>
<b>Les finances</b>	<b>60</b>

# Les Crous en carte



*Le réseau des Crous est constitué du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et des 26 Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous), régis par les articles L. 822-1 à L. 822-5 du code de l'éducation et par le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires.*

# Chiffres clés 2020

## Accompagnement social et financier



**748 915**

boursiers en 2020/2021



**+ de 2 Md€**

de bourses sur critères sociaux  
gérés par les Crous



**+ de 260 430**

entretiens menés  
par les services sociaux  
en 2019/2021



**78,24 M€**

aides spécifiques dont  
**33,71 M€** d'aides d'urgence



**137 597**

bénéficiaires d'aides spécifiques  
dont **69 076** aides d'urgence

## Restauration



**801** points  
de vente



**3,30 €** prix  
du ticket

**1€** prix du repas pour  
les étudiants boursiers\*



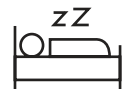
**79%** d'étudiants  
satisfaits ou très  
satisfaits

## Logement



**173 731**

places disponibles



**651**

places supplémentaires  
en 2020



**2 803**

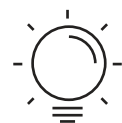
places réhabilitées  
en 2020

## Vie de campus



**7** concours  
nationaux

**65** lieux de culture



**+ de 1000**

projets subventionnés  
dans le cadre du dispositif  
Culture-ActionS



**+ de 300**

volontaires  
en service civique  
accueillis en 2020

\*À partir du 31 août 2020.

PLAT DU  
JOUR

PLAT COMPLET  
VÉGÉTARIEN



 **Gardez vos distances!** 

# Édito de la Présidente

*L'année 2020 demeurera sans doute exceptionnelle dans toutes les mémoires mais elle l'est sans conteste pour le réseau des Crous.*

*Ce rapport d'activité retrace ainsi les principales actions qui ont pu être déployées afin d'accompagner et de soutenir les étudiants, témoignant d'une réactivité comme de capacités d'adaptation hors du commun. Il n'est pas exhaustif, loin s'en faut, car chacun des Crous a apporté au quotidien tout son savoir-faire et toutes ses compétences auprès des étudiants pour multiplier les initiatives.*

*L'essentiel des mesures déployées par le gouvernement afin de lutter efficacement contre la précarité étudiante a été porté par le réseau des Crous (aides supplémentaires, évolution des bourses sur critères sociaux, adaptations des modalités comme de la tarification de la restauration ou de l'hébergement...) tandis que l'innovation et l'ingéniosité se développaient également pour répondre à un contexte évolutif, s'appuyant sur les outils numériques mais aussi, lorsque possible, sur une présence bienveillante et attentive.*

*Plus que jamais, les personnels du Cnous comme des Crous, ont démontré la réalité de leur engagement professionnel, le sens de la mission qui transcende, afin que l'utilisateur soit toujours placé et considéré en premier, dans une permanence efficace propre au service public.*

*Ils ont également su accroître ou créer des partenariats efficaces avec les acteurs de l'enseignement supérieur, du monde associatif, caritatif, comme avec l'ensemble des collectivités locales.*

*C'est ainsi que le modèle relativement atypique d'un réseau constitué d'un centre national pilotant vingt-six opérateurs autonomes a démontré en cette période de crise toute son efficacité. Le Cnous a certainement rempli son rôle, en liaison étroite et permanente avec un ministère dont le soutien ne s'est jamais démenti, comme en interaction tout aussi régulière, quotidienne, avec des Crous intégrés dans leur territoire, agiles et à l'écoute des étudiants.*

*La qualité de la relation avec les étudiants, qui constitue un des éléments fondamentaux du réseau depuis sa création, fut aussi un facteur*

*déterminant pour réussir l'adéquation des mesures prises avec les besoins et les attentes des usagers, et ce au fur et à mesure des incidences perçues de la crise sanitaire.*

*Toutes ces réussites ont été reconnues, saluées, non seulement par les autorités de tutelle mais également par la représentation nationale qui, à l'occasion d'échanges comme d'auditions multiples, a pu en mesurer concrètement l'étendue.*

*Enfin, il importe de souligner que malgré les complexités liées au travail à distance, au-delà du déploiement de mesures exceptionnelles, l'activité récurrente a été maintenue. Non seulement elle l'a été, mais des avancées ont pu être conduites dans les domaines de la qualité financière, comptable, des ressources humaines, des actions relevant de la vie étudiante... Les outils numériques comme la communication, majeurs en cette période, ont constitué un point d'appui inestimable.*

*Le lecteur en jugera à la lecture de ce rapport d'activité 2020, mais en toute objectivité, il apparaît légitime de reconnaître et saluer l'action des personnels du réseau durant cette année si particulière.*

**Dominique MARCHAND**  
Présidente du Cnous



© Guillaume Bonnefont - 2019

# Les aides et mesures nouvelles pour lutter contre la précarité étudiante en période de pandémie



Le conseil d'administration du Crous vote le **gel des loyers** des logements Crous. Ce gel est prolongé pour l'année 2020/2021



**Exonération de loyers** pour les étudiants hébergés en résidence effectuant leur confinement dans leur famille



Annnonce par le premier ministre de **10 millions supplémentaires pour abonder les aides spécifiques** afin de lutter contre la précarité étudiante

Procédure de demande simplifiée de l'aide spécifique ponctuelle et possibilité qu'en amont de la réunion de la commission d'attribution, l'aide d'urgence puisse s'établir jusqu'à 500€



Aide supplémentaire de **200€ en cas de perte de stage ou de job**

Déploiement d'une procédure en ligne simple disponible une semaine après la décision. Premiers versements effectués la semaine suivante



Aide nouvelle de **200€ pour les étudiants ultramarins** restant en métropole



Ouverture d'une **plateforme téléphonique unique** pour obtenir tout renseignement sur les aides et droits



Décret étendant les missions des SSU fondant une collaboration accrue avec les Crous pour assurer le **dépistage et la prise en charge d'étudiants et résidents malades**



**Initiation d'actions d'accompagnement et de soutien des étudiants** qui se sont ensuite poursuivies telles que :

Distribution par les Crous de E cards pour les achats de nécessité et distributions alimentaires

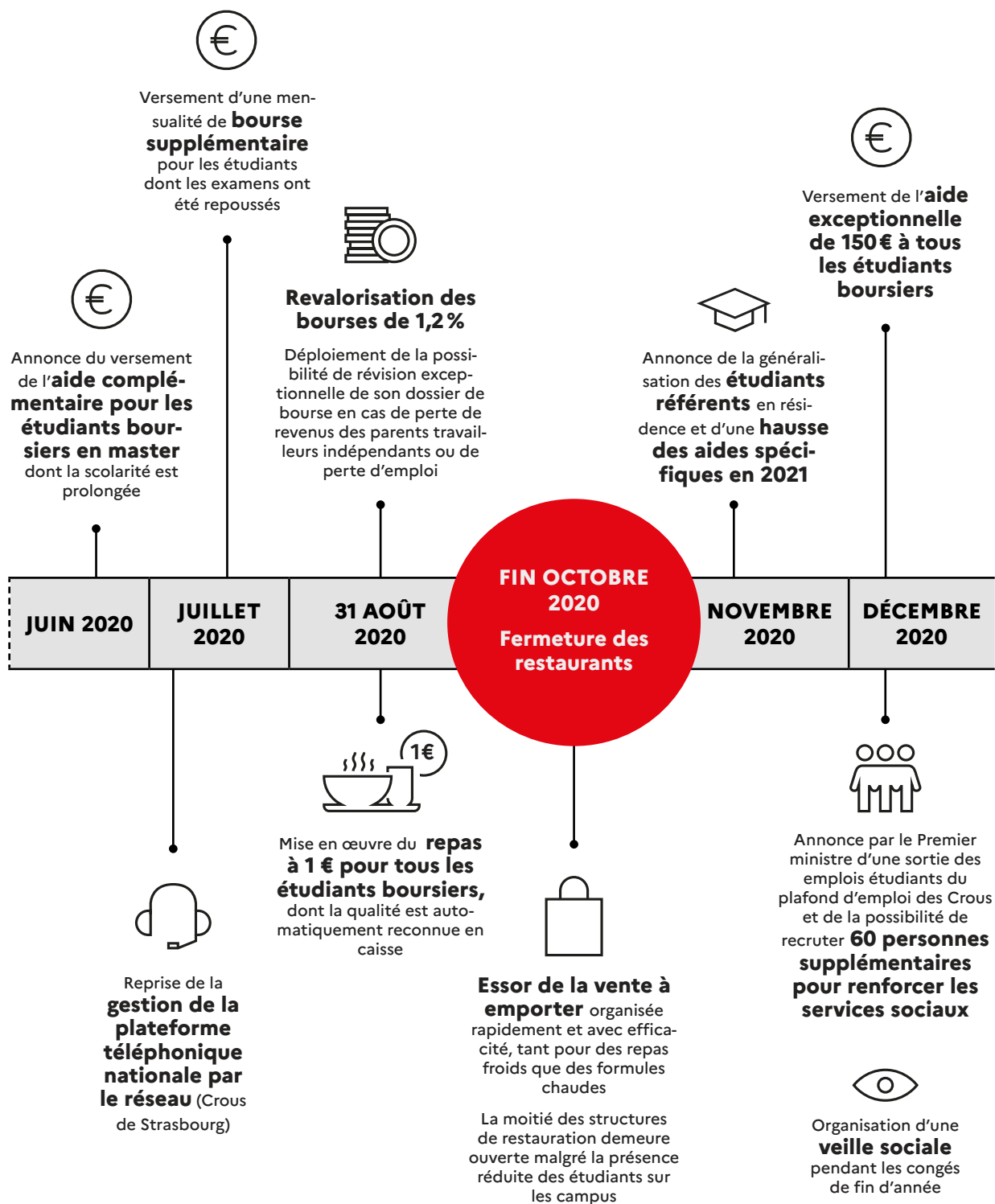
Animations en ligne pour les étudiants en résidence : sport, concerts, sophrologie, atelier lecture ou cuisine et spectacles au pied des résidences

Création du compte Facebook **Chill ton Crous** qui regroupe les activités des Crous

*Phoning* et porte à porte pour s'assurer que les étudiants vont bien

Soutien psychologique accru et facilité par des rendez-vous en ligne

Distribution de masques, de produits d'hygiène et de kits de nettoyage









**Les  
ressources  
humaines**



*Le réseau des Crous mobilise ses agents au service des étudiants sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les départements d'outre-mer.*

*Au 31 décembre 2020, les 26 Crous et le Cnous, ont consommé 11 684 ETPT sous plafond et 118 ETPT hors plafond. L'année 2020 s'est en effet caractérisée par une interruption de l'activité de restauration de mars à août, avec de nombreux redéploiements d'agents, puis par une activité plus soutenue à la rentrée avec la mise en place du repas à un euro pour les étudiants boursiers, avant une nouvelle interruption de la restauration assise avec le second confinement.*

## **Un dialogue social exceptionnel pour une année exceptionnelle**

Tout au long de l'année 2020 et dans le contexte de la crise sanitaire, les instances se sont réunies de manière très régulière. Les adaptations et la familiarisation avec les outils de la visioconférence ont été rapides et probantes, tant pour l'échange et l'organisation des débats que pour le recueil formel des avis. L'utilisation de matériels informatiques professionnels de bonne qualité et un réseau internet le plus souvent fiable ont permis de tenir les instances à distance dans de bonnes conditions.

Au niveau national, six conseils d'administration du Cnous, cinq Comités Techniques Communs et sept Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail Centraux ont permis d'échanger à chaque grand moment de l'année sur les points importants et de s'adapter à chacune des situations qui se sont présentées au réseau, à commencer par un échange sur la situation sanitaire et les premières mesures d'organisation dans les Crous pour faire face à l'accueil d'étudiants potentiellement vecteurs du virus. Ces réunions régulières ont également permis de faire face très rapidement à l'urgence de la crise en mettant à jour les plans de continuité d'activités où une très grande capacité d'adaptation associée à une très belle réactivité a pu être soulignée.

La réalité de l'engagement des agents, le sens de l'intérêt général, des élans de solidarité remarquables et une efficacité exceptionnelle ont permis la continuité des activités essentielles tels que le paiement des bourses, le paiement des salaires, l'hébergement des étudiants, la réunion des instances et le bon fonctionnement des infrastructures informatiques.

Puis est venu le temps de l'organisation du travail pour un déconfinement progressif avec la mise en place des plans de reprise d'activité détaillant les actions, les acteurs, les priorités et soulignant toujours l'importance d'un dialogue social local constructif. Sans oublier les échanges indispensables à la mise en place de la prime Covid qui a pu être versée en un temps record dès le mois de juin et avec les bilans présentés en instance dès juillet. Au même moment le réseau a partagé des principes pour la gestion des congés des agents en situation de télétravail et en situation de vulnérabilité. Très vite, il a fallu préparer la rentrée avec les partenaires sociaux. Mais, réfléchi et organisée avant l'été, celle-ci a pu être à nouveau discutée, révisée et adaptée à la réalité de la situation de l'automne avec de nouveaux protocoles liés à la restauration, avec une nouvelle période de confinement à organiser en hébergement tout en poursuivant les autres activités.

Un point spécifique sur les cas Covid concernant tant les agents que les étudiants hébergés a pu être partagé à chaque instance.

Avec une fréquence augmentée des instances nationales et un travail assidu du CTC et du CHSCTC sans oublier aussi deux séances du comité paritaire national, les travaux autour des sujets de fond du réseau ont pu se poursuivre avec en particulier : les bilans réguliers de la fonctionnarisation et la poursuite des adaptations des mesures pour les personnels ITRF de la filière ouvrière, les échanges autour du bilan social, des orientations stratégiques ministérielles, des bilans AT/MP, les lignes directrices de



© Crous de Poitiers

gestion transposées au réseau, le renouvellement de l'arrêté NAS, la mise en place du dossier numérique des agents, la démarche destinée à promouvoir l'égalité et la diversité...

Dans un calendrier lié à celui des instances nationales, l'établissement Cnous a réuni ses propres instances pour décliner les trajectoires nationales et traiter des préoccupations propres à son fonctionnement. Ce sont quatre Comités Techniques, six CHSCT, un CHSCT Ile de France et quatre CCPANT qui se sont réunis pour organiser le travail de l'ensemble de ses agents en télétravail et en présentiel pour ceux dont les missions ne sont pas télé-travaillables sur ses sites administratifs de Vanves, Tours, Créteil, Toulouse et Poitiers. Là aussi, la fréquence augmentée des instances a permis de poursuivre les travaux autour de sujets de fond de l'établissement Cnous tels que : réorganisations de services, diagnostic sur les risques psycho-sociaux, groupe de visite CHSCT, cadre de gestion des contractuels...

C'est avec ce dialogue social riche et très nourri, avec un nombre d'instances démultipliée (29 instances en 2020, 12 communes au réseau et 17 propres au Cnous, sous oublier tous les groupes de travail et pré-instances) une fréquence très soutenue et des contenus toujours adaptés à la situation et à la poursuite de l'évolution de l'établissement, que le réseau s'est singulièrement distingué en 2020.

Pour les agents du Cnous enfin, des mails réguliers et un échange bi-mensuel en visioconférence ont été mis en place dès les premiers jours de confinement pour permettre de garder le lien entre l'établissement et les agents, expliquer les nouvelles dispositions, répondre aux différentes préoccupations... Devant le succès du dispositif, celui-ci a été maintenu toute l'année.

## **Une nouvelle étape de fonctionnarisation**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 650 personnels ouvriers (PO) ont été nommés ingénieurs, techniques, administratifs de recherche et de formation (ITRF) du fait de leur réussite aux examens réservés. Le processus de fonctionnarisation s'est poursuivi aussi par l'intégration d'agents fonctionnaires sur support de PO et l'ouverture de concours de droit commun suite à transformation de postes de PO. L'objectif affirmé d'une gestion fluide entre ces nouveaux agents et les personnels demeurant régis par les Dapoous (5650) se vérifie dans les lignes directrices de gestion approuvées par les instances.

## Les mouvements des cadres dans le réseau

En 2020, les équipes de direction ont été renouvelées comme suit :

- Directeur général de Crous : Toulouse-Occitanie et Bourgogne Franche-Comté
- Directeur adjoint de Crous : Lille-Nord Pas-de-Calais et Nice-Toulon
- Agent comptable : Bordeaux-Aquitaine, Normandie et La Réunion
- Sous-directeur au Cnous : sous-directrice de la vie étudiante

## Une prime exceptionnelle

Conformément au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19, une prime a été versée par le réseau des Crous.

L'investissement des agents mobilisés pour nos étudiants sur site, les travailleurs sociaux et leur secrétariat en télétravail en ont été bénéficiaires selon des modalités définies en instances nationales et transcrites dans une circulaire nationale. Son versement a été opéré en juin. Au total, 4263 agents ont bénéficié de ce dispositif, pour une prime moyenne de 659€ par personne concernée.

Pour les agents ne répondant pas aux critères, chaque chef d'établissement a pu reconnaître l'engagement professionnel et la manière de servir en mobilisant d'autres dispositifs réglementaires sur cette période singulière.

## La création d'un réseau de référents égalité professionnelle

La signature d'une convention cadre avec la conférence permanente pour l'égalité et la diversité (CPED) a été la première action permettant de fédérer, au niveau du réseau, les priorités d'une politique commune en faveur de l'égalité professionnelle. Le Cnous a impulsé la constitution d'un réseau des référentes et référents dont le rôle est d'informer et de coordonner les projets initiés par la gouvernance de chaque établissement. Le prisme de la prévention des violences sexistes et sexuelles a été mis en avant. Un référent est identifié dans chaque Crous et dispose d'une lettre de mission signée, identifiant les axes prioritaires à suivre.

Ce réseau sera amené à travailler conjointement début 2021 pour élaborer le plan d'action égalité du réseau qui couvre, en plus de la prévention des violences sexistes et sexuelles, des thèmes tels que le traitement des écarts de rémunération, la garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique et l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle.

## La prévention des risques psycho-sociaux (RPS)

Au Cnous, la contractualisation avec un prestataire extérieur a permis de lancer au premier semestre une démarche de diagnostic de prévention des RPS. Un comité de pilotage a été constitué afin d'initier puis de porter le projet. Il réunit, outre les acteurs des ressources humaines, le médecin de prévention, l'assistant de prévention, des cadres volontaires des sous-directions et des représentants du personnel. Inscrite dans la durée de plusieurs mois, la démarche de prévention des RPS est une opération structurante au profit des agents de l'établissement et débouchera sur la mise en place d'un plan d'action et l'accompagnement de son suivi.

## **Le télétravail régulier comme vecteur de qualité de vie au travail (QVT)**

Au Cnous, les conditions d'exercice du télétravail régulier (hors période de crise sanitaire) ont été considérablement améliorées. D'une part, l'acquisition de matériels informatiques a permis à l'ensemble des agents dont les fonctions étaient télétravaillables de disposer de PC portables.

D'autre part, l'extension à deux jours de télétravail hebdomadaire (contre un jour précédemment) a été actée en instance, à l'été. Un groupe de travail dédié a permis de faire évoluer ce dispositif en prenant en considération le télétravail occasionnel, qu'il soit lié à une situation exceptionnelle de crise sanitaire, grèves de transports, conditions météo, etc. ou qu'il puisse être planifié pour des temps de rédaction de rapports, d'enquêtes, qui réclament du calme.

Des actions de formation et des outils sont proposés aux encadrants afin de « mieux manager leurs équipes à distance » ainsi qu'auprès des télétravailleurs pour s'organiser dans leur journée et pour veiller à respecter l'équilibre vie professionnelle et vie privée.

## **L'adoption d'un cadre de gestion des contractuels pour le Cnous**

En lien étroit avec les tutelles, le Cnous s'est doté d'un cadre de gestion pour les contractuels. Celui-ci définit les règles et les procédures partagées pour le recrutement, le barème de rémunération et l'accompagnement de carrière des agents contractuels.

Ce cadre de gestion met en place une grille cohérente et harmonisée visant à mieux respecter l'équilibre entre fonctions exercées et rémunération perçue en intégrant la dimension de cohérence avec la rémunération des titulaires sur niveau de poste équivalent.

Ce cadre s'inscrit pleinement dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), priorité de la sous-direction des ressources humaines du Cnous.

## **La politique d'action sociale du réseau et du Cnous**

Ce projet a été initié au cours du premier trimestre 2020, avec l'organisation d'un groupe de travail avec les élus du CT Commun. La réflexion autour d'une circulaire commune sur les bonnes pratiques est restée toutefois en attente.

Ce travail a aussi été nourri par les propositions de la fédération nationale de conseil en action sociale pour l'enseignement supérieur et la recherche (FNCAS) avec laquelle le Cnous a signé une convention de partenariat.

Si ce projet a été suspendu au cours de 2020 du fait de la crise sanitaire, il a toutefois permis au Cnous de mettre ses prestations d'action sociale en conformité avec la réglementation et de présenter au conseil d'administration les procédures de versement et d'attribution des aides.

Par ailleurs, l'assistante sociale des personnels, appuyée par la commission d'action sociale du Cnous, a réalisé une campagne d'identification des agents les plus modestes ayant été impactés financièrement par la reprise d'activité à l'issue du premier confinement, à partir de mai 2020. Sur proposition de l'assistante sociale et à titre exceptionnel, il a été attribué aux intéressés des secours individuels pour les aider à surmonter la crise.



© Crous de Créteil

# Formation

## Des partenariats renforcés pour l'encadrement du réseau

Le partenariat avec l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) a permis à la rentrée de septembre d'intégrer les directrices générales et directeurs généraux des Crous dans le parcours de formation d'accueil de nouveaux directeurs généraux des services d'établissement de l'enseignement supérieur.

Des ateliers communs et transversaux tels que « asseoir et sécuriser le pilotage de son organisation » et « savoir manager le changement et les transitions » ont été proposés. Ces sessions offrent à l'encadrement supérieur des opportunités d'échanger, de mieux se connaître et de mieux connaître les métiers de l'ESR.

Une convention signée avec le pôle national de soutien au réseau des organismes publics (PNSR) en 2020 permettra par ailleurs de renforcer les compétences et la professionnalisation des acteurs du réseau dans le champ de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), du visa de la dépense, du visa des marchés.... Ces formations réunissent agents comptables, fondés de pouvoir et responsables des affaires financières du réseau.

## La formation : une activité impactée de plein fouet par la crise sanitaire

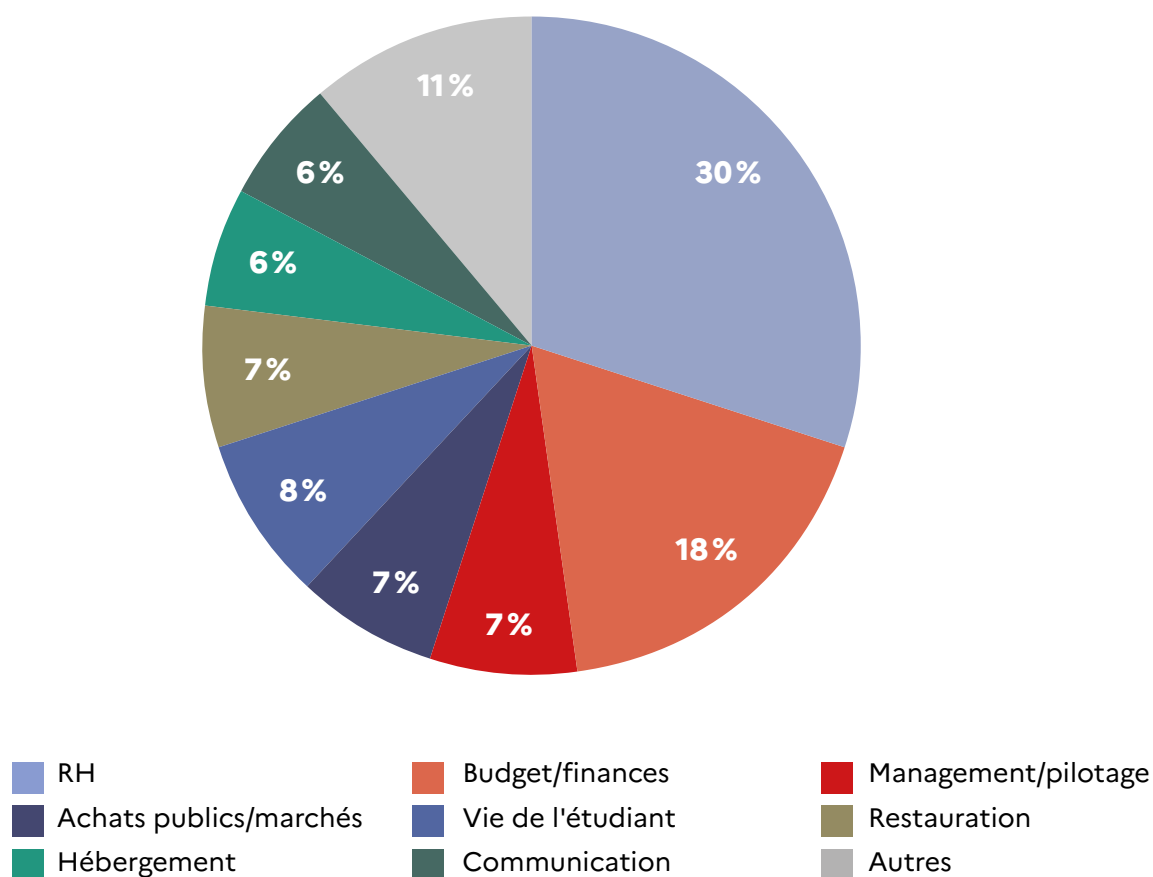
L'activité de formation a connu un arrêt brutal et une reprise timide pour les sessions organisées en présentiel. Les actions ont été divisées de moitié et la fréquentation en lien avec les mesures sanitaires a baissé de plus de 1 000 participants par rapport à 2019.

	2019	2020
Nombre de sessions organisées	188	80
Nombre de stagiaires	1 801	728
Nombre de journées/stagiaires	4 347	1 511

En 2020, le centre national de formation a pu être ouvert sur une courte durée de quatre mois. Si les séminaires professionnels réunissant jusqu'à 60 participants ont été annulés, certaines priorités de formation ont été poursuivies telles que la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) par exemple.

Le bilan des actions permet de dresser le panorama suivant :

#### Domaines de formation couverts en 2020



Les formations en ressources humaines, le management et le pilotage cumulent 37% des sessions, les finances, l'achat public et les marchés 25%.

Les rendez-vous des acteurs du réseau (DRH, conseillers de prévention, responsables de formation, etc.) ont été maintenus par des points très réguliers effectués en visioconférence.



## La formation en ligne, une activité en pleine expansion

La plateforme de formation en ligne et d'espace collaboratif Moodle Crous, lancée en 2019, a connu un développement inédit en 2020. Elle est devenue un vecteur indispensable pour développer les nouvelles modalités de formation à distance et en ligne.

Dans un premier temps, les supports pédagogiques existants ont été centralisés sur cette plateforme et regroupés par branche d'activité.

Dès le début du confinement, des supports pédagogiques ont été créés et rendus accessibles à l'ensemble des agents du réseau. Il s'agissait notamment d'affiches en matière de respect des règles sanitaires, de tutoriels, de visuels et d'animations sur les gestes barrières, sur les bons réflexes à adopter. Des supports sur la reprise d'activité, sur le nettoyage des locaux, sur les protocoles à suivre... ont également été conçus, réalisés, diffusés par l'équipe du CNF avec l'appui de conseillers de prévention volontaires. Au regard de leur qualité, ils ont été diffusés par le ministère aux établissements d'enseignement supérieur.

Devant la nécessité de développer les formations à distance pour maintenir un bon niveau de compétence des agents, des formateurs volontaires se sont mobilisés pour réaliser des webinaires et des actions en ligne. 16 sessions ont pu ainsi être conduites, dans des domaines variés tels que la mise en œuvre de la déclaration sociale nominative, le RGPD, ainsi que des formations aux applicatifs métiers...

La dynamique engagée autour de la formation à distance et du e-learning durant 2020 se poursuit et s'enrichit, permettant ainsi à la formation du réseau d'opérer un réel tournant.



# L'accompagnement social et financier



© Crous de Poitiers

*Les Crous assurent l'accompagnement social et financier des étudiants, à travers :*

- *L'instruction des bourses sur critères sociaux (BCS) du ministère de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation, dont le paiement est assuré par les rectorats.*
- *L'instruction et le paiement :*
  - *des bourses sur critères sociaux du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et du ministère de la culture ainsi que celles d'autres établissements publics d'enseignement (IMT, GENES par exemple),*
  - *de diverses aides accordées aux étudiants en fonction de leur situation sociale et de leur cursus dans l'enseignement supérieur,*
  - *des aides dites « spécifiques », annuelles ou ponctuelles.*

*Les Crous assurent un accompagnement social complémentaire de proximité, grâce aux assistants de services sociaux du réseau et de très nombreuses actions destinées à prévenir les difficultés sociales des étudiants ou améliorer leur accompagnement, en lien avec de nombreux partenaires, dans des domaines comme la lutte contre la précarité alimentaire ou encore la lutte contre la précarité menstruelle.*

*Dans le contexte de la pandémie de covid-19, l'année 2020 a évidemment été une année très particulière s'agissant des bourses et différentes aides attribuées et gérées par les Crous. Ainsi, tous les agents des services de la vie étudiante et des services sociaux ont été fortement sollicités pour répondre aux besoins des étudiants. Tout au long de la crise sanitaire, et même dès le début de l'année 2020, le gouvernement a déployé de très nombreuses mesures visant à soutenir les étudiants, qui ont été mises en œuvre avec succès et efficacité par les Crous.*

# Bourses et aides financières

Au 31 décembre 2020, date de fermeture des dépôts de dossier social étudiant (DSE), 1 187 131 demandes de dossier social étudiant concernant les bourses ou le logement avaient été réalisées (soit 48 278 demandes de moins et une baisse de 4% par rapport à 2019).

La crise sanitaire et le premier confinement ont empêché certains étudiants de réaliser leur stage, obligatoire dans le cadre de leurs études, les jurys de fin d'année ont alors été reportés et de ce fait certaines universités ont prolongé l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020. De plus certains examens et concours de fin d'année, prévus en mai ou juin, ont été reportés au mois de juillet.

Pour accompagner financièrement les étudiants boursiers, le ministère de l'enseignement supérieur, suivi par les ministères de la culture et de l'agriculture, ont ainsi accordé un mois de bourse supplémentaire au titre des reports d'examens et jusqu'à 4 mois de bourse supplémentaires au titre du report de stage empêchant la validation du semestre terminal. 58 257 étudiants inscrits en formation en 2019-2020 ont ainsi bénéficié des mesures liées aux reports de stage ou d'examen, pour un montant total de 17,4 M€ dont 17,1 M€ pour le ministère de l'enseignement supérieur (57 090 bénéficiaires), 230 086 € pour le ministère de la culture (911 bénéficiaires) et 86 386 € pour le ministère de l'agriculture (256 bénéficiaires).

À partir de la rentrée 2020 également, les étudiants dont les parents indépendants subissaient une perte de revenus ont pu bénéficier de la procédure de réexamen des dossiers de bourse.

En décembre 2020 enfin, tous les boursiers de l'État ont bénéficié d'une majoration de leur mensualité de bourse de 150 €. Tous ministères confondus, près de 780 000 étudiants inscrits en formation en 2020-2021 ont bénéficié de la majoration de 150€. Le coût de cette mesure a été de 116,6 M€ : 113,2 M€ pour le ministère de l'enseignement supérieur, 1,8 M€ pour le ministère de l'agriculture et 1,6 M€ pour le ministère de la culture.

## Bourses sur critères sociaux, traitement des demandes

Parmi les 1 187 131 DSE déposés, 1 134 538 concernaient une demande de bourse sur critères sociaux, soit une augmentation de 0,47% par rapport à l'année précédente.

Instruction des dossiers de demande de bourses sur critères sociaux au 31 décembre				
Année	Total demandes	Écart	Dossiers traités	Écart
2015-2016	1 054 374		986 238	
2016-2017	1 063 189	+8 815 (+ 0,84%)	990 787	+4 549 (+0,46%)
2017-2018	1 074 663	+11 474 (+1,08%)	1 003 272	+12 485 (+1,26%)
2018-2019	1 100 108	+25 445 (+2,36%)	1 021 067	+17 795 (+1,77%)
2019-2020	1 129 027	+28 919 (+2,62%)	1 039 931	+18 864 (+1,85%)
2020-2021	1 134 358	+5 331 (+0,47%)	1 084 225	+44 294 (+4,5%)

NB : L'écart entre le nombre de demandes et le nombre de dossiers traités correspond aux demandes non finalisées par les étudiants.

Les motifs principaux des rejets de demande de bourses sont les suivants :

- dépassement du barème au regard des ressources prises en compte (114 495 dossiers),
- étudiants n'ayant pas ou insuffisamment progressé dans leurs études (15 393 dossiers),
- étudiants inscrits dans des formations non habilitées à recevoir des boursiers (12 551 dossiers),
- étudiants étrangers ne remplissant pas les conditions de séjour (9 163 dossiers) ,
- étudiants ayant consommé tous leurs droits à bourse au titre d'un cursus (4 078 dossiers),
- autres motifs en lien avec la pédagogie des études (1 768 dossiers).

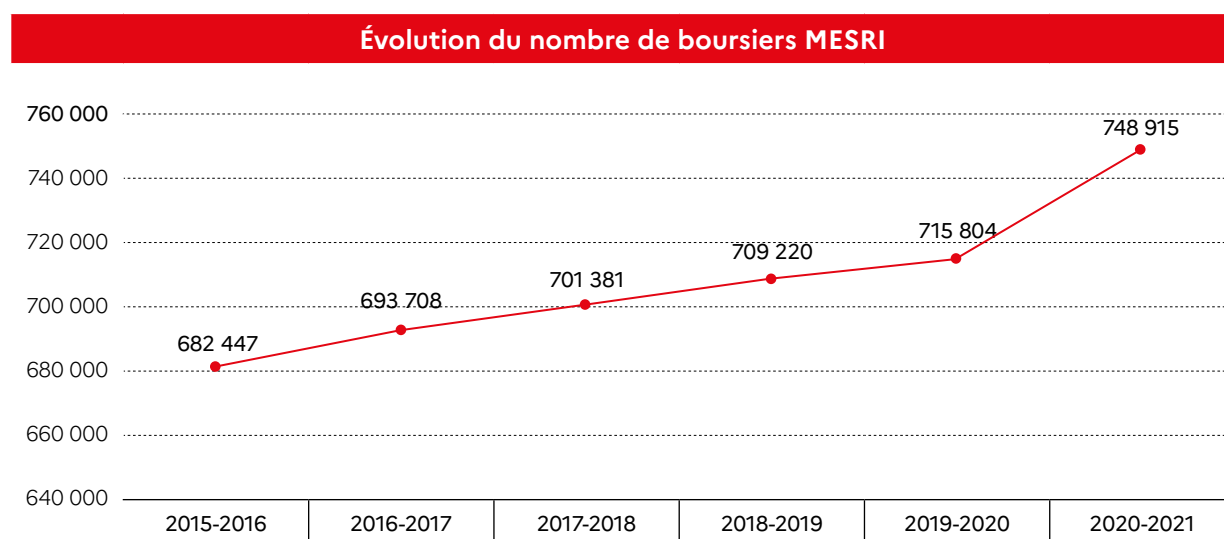
Il existe huit échelons de bourse (de 0 bis à 7) ouvrant droit à une aide financière, en plus de l'exonération des frais d'inscription et de la CVEC. Les bourses ont été revalorisées à la rentrée. Le montant annuel des bourses varie ainsi de 1 032 € pour l'échelon 0 bis à 5 679 € pour l'échelon 7. Ce montant est versé en dix mensualités.

La part des boursiers relevant de l'échelon minimal est stable par rapport à l'année dernière et on observe une augmentation du nombre de boursiers à l'échelon maximal (+11 4489) :

- échelon 0 bis : 31,9% en janvier 2020 (249 661 boursiers) contre 32,36% en janvier 2020 (231 640 boursiers),
- échelon 7 : 7,55% des étudiants en janvier 2020 (59 133 boursiers) contre 6,65% en janvier 2020 (47 644 boursiers).

## Bourses sur critères sociaux du MESRI

Le 4 janvier 2021, 748 915 bourses relevant du MESRI ont été mises en paiement contre 715 804 à la même époque en 2019, soit une progression de 4,62% du nombre de boursiers.



Observation au mois de janvier

La dépense totale pour les bourses et les aides au mérite MESRI à la fin de l'année universitaire 2019-2020 s'élève à 2 133 826 980 €.

## Aides au mérite du MESRI

L'aide au mérite s'adresse aux étudiants bacheliers ayant obtenu une mention Très Bien au baccalauréat. Elle est attribuée pour les trois ans de licence et représente 900€ par an depuis la rentrée 2015-2016. Après une stabilisation en 2019-2020 avec 38 700 bénéficiaires, les aides aux

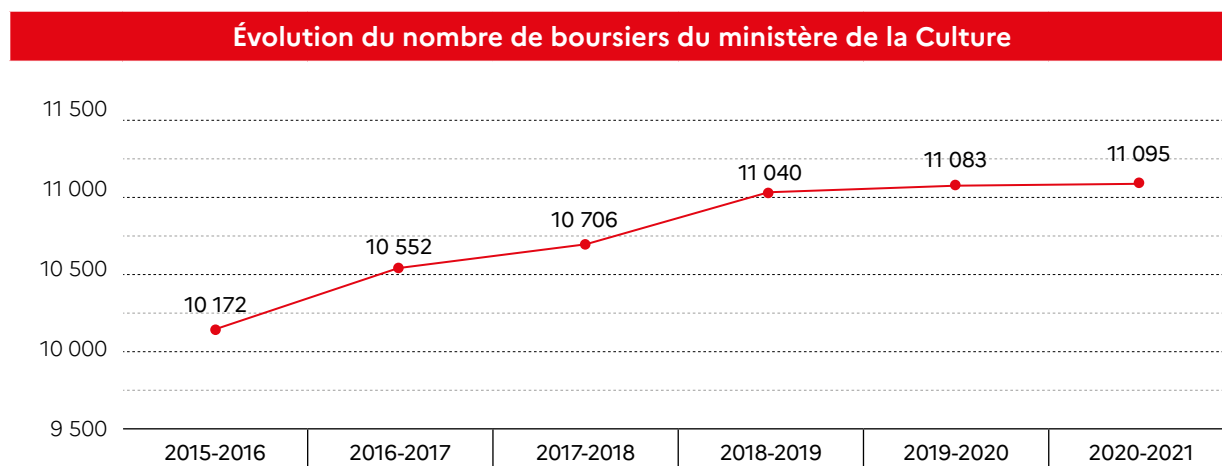
mérites ont repris leur progression en 2020-2021 avec 44 360 bénéficiaires.

L'ancien taux de 1 800 € a été maintenu pour les étudiants qui en bénéficiaient avant révision et tend à disparaître mécaniquement (359 bénéficiaires en 2020-2021 contre 1503 en 2019-2020) au profit d'un seul taux.

Évolution du nombre d'aides au mérite MESRI				
2016-2017 2 taux - Janvier 2017	2017-2018 2 taux - Janvier 2018	2018-2019 2 taux - Janvier 2019	2019-2020 2 taux - Janvier 2020	2020-2021 2 taux - Janvier 2021
<b>38 757</b>	<b>41 326</b>	<b>41 311</b>	<b>38 700</b>	<b>44 719</b>
• 14 088 à 1800 € • 24 669 à 900 €	• 6 714 à 1800 € • 34 612 à 900 €	• 3 316 à 1800 € • 37 995 à 900 €	• 1 503 à 1800 € • 37 197 à 900 €	• 359 à 1800 € • 44 360 à 900 €

## Bourses et aides au mérite du ministère de la Culture

Le nombre de boursiers du ministère de la culture est de 11 095 en 2020-2021, soit une hausse de 0,10% (+ 12 boursiers).



21% des boursiers du ministère de la Culture relèvent de l'académie de Paris.

Le ministère de la Culture a mis en place l'aide au mérite selon les mêmes critères que ceux en vigueur au MESRI pour les bacheliers ayant obtenu une mention Très bien au baccalauréat. 711 étudiants en ont bénéficié en 2020-2021.

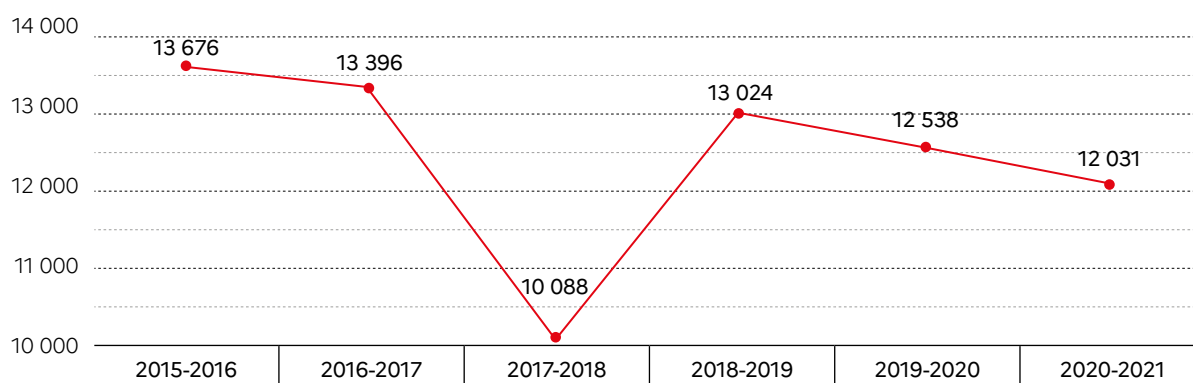
La dépense totale pour les bourses et les aides au mérite du ministère de la Culture à la fin de l'année universitaire 2019-2020 s'élève à 30 047 361 €.

## Bourses et aides au mérite du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Pour la cinquième année consécutive, les Crous assurent la gestion des bourses du ministère de l'agriculture, pour les étudiants poursuivant des études dans l'enseignement technique et dans l'enseignement supérieur agricole.

Comme l'année précédente, le nombre de boursiers est en baisse, avec un total de 12 031 étudiants.

## Évolution du nombre de boursiers du MAA



Les effectifs les plus importants se concentrent dans les académies de Nantes (1 463 étudiants, soit 12% des effectifs), Toulouse (1 299, soit 11% des effectifs) et Rennes (1 093, soit 9% des effectifs).

583 aides au mérite ont par ailleurs été versées en fin d'année universitaire 2020-2021.

La dépense totale pour les bourses et les aides au mérite du MAA à la fin de l'année universitaire 2019-2020 s'élève à 32 429 320 €.

## Bourses des formations sanitaires et sociales de la région Normandie

Les bourses des étudiants en formation sanitaires et sociales (BFSS), allouées par la Région Normandie, sont gérées par le Crous de Normandie.

Pour l'année universitaire 2020-2021, 2 790 boursiers sont concernés. La dépense totale pour les BFSS à la fin de l'année universitaire 2019-2020 s'élève à 7 926 802 €.

## Bourses de l'Institut Mines Telecom (IMT) et du Groupe des Écoles Nationales d'Économie et Statistique (GENES)

Pour la première année les Crous ont instruit et versé les bourses de l'IMT et du GENES. Pour l'année universitaire 2020-2021, 1 955 boursiers IMT et 165 boursiers GENES sont concernés.

## Aide à la mobilité master (AMM)

Créée à la rentrée universitaire 2017-2018, l'Aide à la Mobilité Master s'adresse aux étudiants anciens boursiers ou néo-boursiers titulaires d'une licence, et devant changer de région académique pour effectuer leur diplôme de master.

La demande d'aide est effectuée sur le site [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr). Son montant, forfaitaire, est de 1 000 €. L'AMM est versée en une fois, à une date la plus proche possible de la rentrée universitaire afin de compenser les frais engendrés par la mobilité.

En 2019-2020, 6 489 étudiants avaient été concernés par l'AMM. A fin décembre 2020, 6 446 étudiants ont perçu cette aide pour un montant de 6 446 000 € au titre de la rentrée 2020-2021, soit une hausse de 723 bénéficiaires par rapport à l'année précédente (5 723 à fin décembre 2019).

## Aides « Grande école du numérique » (GEN)

Mises en place courant avril 2017, les aides GEN s'adressent à un public d'« apprenants » inscrits dans des formations labellisées Grande école du numérique, formations qui peuvent être de durée variable (de quelques mois à plusieurs années) et débuter à n'importe quel moment de l'année universitaire.

La demande d'aide financière est réalisée sur le site de la Grande École du Numérique puis instruite et gérée par les Crous. Le montant de l'aide est calculé selon le barème des bourses sur critères sociaux à condition que l'apprenant ne perçoive pas d'autres aides de l'État ou des collectivités territoriales.

En 2020, 2 192 apprenants bénéficient de cette aide, dont une majorité étudie à l'École 42.

Les aides sont comptabilisées à partir de l'année de gestion où elles ont été accordées, puisque le montant mensuel reste celui de l'année universitaire du début de la formation.

Grande école du numérique					
2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
2 837 807 €	2 479 446 €	2 600 438 €	2 089 550 €	222 298 €*	10 229 541 €

\*Total versé en 2020.

## Aides spécifiques

Dans le souci de répondre au mieux aux situations particulières de certains étudiants, des aides spécifiques peuvent être allouées :

- Des aides ponctuelles en faveur des étudiants qui rencontrent momentanément de graves difficultés, le cas échéant cumulables avec un droit à bourse,
- Des aides annuelles, non cumulables avec un droit à bourse, accordées aux étudiants qui rencontrent des difficultés pérennes.

### Aides spécifiques ponctuelles

Au titre de l'année 2020, 187 416 aides ponctuelles (88 799 en 2019) ont été attribuées à 137 597 étudiants (54 639 en 2019), soit une augmentation de 111% du nombre d'aides accordées. L'aide moyenne accordée est de 282€. Cette forte augmentation s'explique par les mesures prises par le gouvernement pour aider financièrement tous les étudiants tout au long de la crise sanitaire en 2020.

Les aides spécifiques ponctuelles attribuées par les Crous en 2020					
	2018	2019	2020	Évolution 2019/2020	Évolution 2019/2020 (en %)
Nombre de bénéficiaires	44 262	54 639	137 597	+ 82 958	+ 152 %
Nombre d'aides	79 239	27 270	187 416	+ 98 167	+ 111 %
Dépense globale	22 M€	28,54 M€	52,85 M€	+ 24,31 M€	+ 85,17 %

Total des aides et dépenses versées, y compris APESUM et AMP.



De plus à compter de mai 2020, pour accompagner la demande croissante, les assistants sociaux ont instruit les demandes d'aides spécifiques dans le cadre d'une procédure allégée du fait de la crise sanitaire, pour les dossiers les plus simples ou les plus urgents. Le montant maximal de ce versement anticipé peut aller jusqu'à 500 € pour les étudiants connaissant les situations les plus difficiles et reconduit plusieurs fois. Le montant cumulé des aides peut atteindre deux fois le montant annuel de l'échelon 2 (2 571 €). Cette aide est accessible également aux étudiants internationaux.

Les aides d'urgence en 2020			
Nombre de bénéficiaires	Nombre d'aides	Montant des aides	Évolution 2019/2020 (en %)
69 076	118 895	33 743 707€	+ 42 %

*Nombre d'aides attribuées hors APESUM et AMP*

Les services sociaux des Crous ont multiplié les rendez-vous à distance pour permettre aux étudiants de demander un secours. Les Crous ont distribué massivement des cartes d'achat pour permettre aux étudiants plus précaires d'acquérir des biens de première nécessité ou des denrées alimentaires.

Ainsi en plein cœur du premier confinement, de nombreux Crous ont procédé également à des distributions de produits alimentaires, de kit d'hygiène ou encore de masques à usage unique, de leur propre initiative comme en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur ou des acteurs associatifs.

Conscient que les étudiants ne pouvaient plus exercer de petits emplois comme à l'accoutumée, le MESRI a mis en place un dispositif destiné à pallier ces pertes d'emploi. Ce dispositif concernait également l'impossibilité de trouver un stage rémunéré, requis pour la formation et permettait également d'aider les étudiants ultra marins qui ne pouvaient pas rejoindre leur famille. Une aide (APESUM) de 200 € a été mise en place à partir du mois de juin 2020, 50 500 étudiants en ont bénéficié pour un montant total de 10,1 millions d'euros.

Les aides pour la perte d'emploi, de stage et pour les étudiants ultramarins			
	Montants	Nombre de bénéficiaires	Proportion
Perte Emploi	505 000 €	2 525	5 %
Perte stage	5 454 000 €	27 270	54 %
Ultra-Marins	4 141 000 €	20 705	41 %
<b>Total</b>	<b>10 100 000 €</b>	<b>50 500</b>	

Ces aides contribuent particulièrement à soutenir les étudiants pour des charges relevant de l'alimentaire, du logement et des frais d'études.

Au titre des aides spécifiques, **une aide à la mobilité dite « aide à la mobilité Parcoursup » (AMP)**, d'un montant de 500 € créée à la rentrée 2019-2020, peut être allouée, sous certaines conditions aux étudiants néo bacheliers. Les demandes s'effectuent de manière dématérialisée sur le portail « [messervices.etudiant.fr](http://messervices.etudiant.fr) ».

Initialement réservée aux bacheliers bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée qui acceptent définitivement une proposition d'admission hors de leur académie de résidence, cette aide a été élargie à la rentrée 2020-2021 aux bacheliers bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée qui acceptent une proposition d'admission dans un établissement situé dans leur académie de résidence, lorsque l'attribution de l'aide permet, compte tenu de la situation du candidat, de faciliter cette mobilité.

La forte augmentation du nombre de bacheliers bénéficiaires de cette aide (+ 8 455 en 2020) est à souligner :

L'aide à la mobilité Parcoursup			
	2019	2020	Évolution 2020/2019
Nombre d'aides	9 566	18 021	+ 188%
<b>Total</b>	<b>4,78 M€</b>	<b>9,01 M€</b>	

## Aides spécifiques annuelles

Une aide annuelle a été attribuée à 5 780 étudiants, pour un montant total de 25,39 M€, soit une augmentation 5% de la dépense par rapport à 2019.

La répartition des aides spécifiques annuelles, examinée auparavant sur deux années universitaires, porte désormais sur l'exercice 2020 et est comparée avec celle de 2019 et de 2018.

Évolution des aides spécifiques d'allocations annuelles			
	2018	2019	2020
Nombre de bénéficiaires	5 186	5 388	5 780
<b>Total des dépenses</b>	<b>21,64 M€</b>	<b>24,09 M€</b>	<b>25,39 M€</b>

Les principaux motifs de versements des ASAA sont la rupture familiale (44%), les situations particulières (23%), l'indépendance avérée (22%) et enfin, la reprise d'études (9%).

L'échelon attribué dépend bien souvent de la situation familiale et financière de l'étudiant. Ainsi, les échelons 6 ou 7 sont le plus souvent accordés, notamment dans les cas de rupture familiale, et bénéficient au plus grand nombre des étudiants.

Ce motif est suivi de près par celui de difficultés particulières. Ce dernier motif concerne plus souvent des étudiants dont la situation familiale et financière particulières n'entre pas dans les catégories énoncées ci-dessus. Cette situation est identifiée par une demande circonstanciée de l'étudiant adossée à une évaluation sociale personnalisée.






Enfin, 55 % des bénéficiaires d'aides spécifiques d'allocations annuelles suivent un cursus en licence et 36 % poursuivent leurs études en master.

# L'accompagnement social des étudiants

*L'accompagnement social réalisé par les services sociaux des Crous s'inscrit dans une collaboration constante, fortement développée en période de crise, entre les services qui instruisent les dossiers de bourses au sein des Crous, les services sociaux des universités et tous leurs partenaires, associations ou collectivités territoriales.*

## Profil des étudiants reçus en entretiens par les services sociaux des Crous

Pour 2019-2020, 108 991 étudiants ont bénéficié de 260 430 entretiens. La répartition de ces entretiens par « statut » et par motif « dominant » se décline ainsi :

Statut	Motifs	 Vie quotidienne et administrative	 Social et familial	 Logement	 Études	 Santé
	Étudiants français		47%	16%	16%	13%
Étudiants de l'UE		1%	0%	1%	0%	0%
Étudiants en séjour pour études		26%	4%	16%	6%	3%
Résidents		3%	1%	1%	1%	1%
Réfugiés		1%	0%	0%	0%	0%
Autres		4%	1%	1%	1%	0%

### Analyse par statut

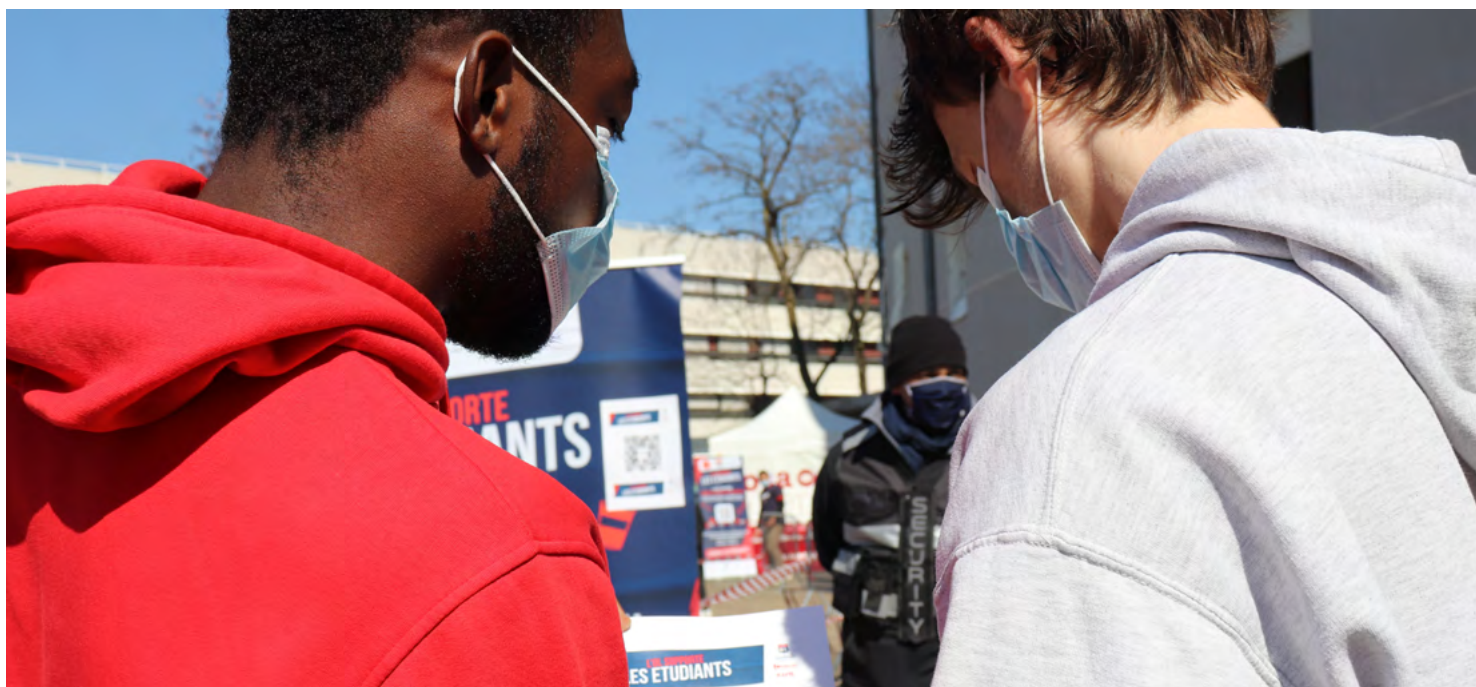
55% des étudiants français ont bénéficié de 51% des entretiens accordés par les services sociaux, 31% des entretiens ont concerné 30% des étudiants en séjour pour études tandis que 18% des entretiens ont été destinés aux étudiants de l'UE, résidents et réfugiés. Ainsi, les étudiants français et en séjour pour études mobilisent, plus particulièrement, les services sociaux, à des degrés différents, sur des problématiques de la vie quotidienne, d'ordre administratif, de logement, d'études et de santé.

### Motifs d'intervention et d'entretiens

En 2019-2020, le service social est intervenu sur l'ensemble<sup>1</sup> de ses champs de compétences ainsi répartis :

- 70% aides financières pour des dépenses alimentaires (+ 28%)
- 68% accompagnement psychosocial et écoute (+22%)
- 38% aides financières liées au logement (+ 64%)
- 50% rapports ou évaluation sociale (+11%).

1. Un étudiant s'adresse au service social pour plusieurs motifs ; c'est pourquoi le total des interventions du service est supérieur à 100% des réponses.



© Crous de Lyon

Les problématiques liées à l'accès aux droits ont représenté une hausse de 54 % des interventions par rapport à la même période en 2018-2019.

Le nombre d'entretiens conduits par les services sociaux a également fortement augmenté. Leur analyse permet d'affiner l'observation sociale tant des interventions que des profils d'étudiants. En 2019-2020, 108 991 étudiants ont été reçus (86 693 en 2018/2019) soit une hausse de 22 % comme rappelé *supra*. 260 429 entretiens ont été réalisés, soit une augmentation de 46 %.

Si les difficultés de la vie quotidienne ont augmenté de plus de 8 %, les problématiques liées au logement ont en revanche connue une hausse très significative exacerbée par la crise sanitaire. Le nombre d'entretiens concernant la thématique « relations familiales et santé psychologique » a plus que doublé (+70,4 %), témoignant d'une hausse importante des difficultés psychologiques des étudiants.

Au-delà des éléments statistiques dont dispose le Crous, les services sociaux de l'ensemble des Crous ont constaté les éléments suivants :

- Un accroissement du nombre d'étudiants en rupture familiale,
- Un accroissement des interventions en urgence pour des relogements en résidence universitaire ou pour des aides en urgence liés au logement,
- Un accompagnement en santé des étudiants relevant jusque-là de la protection sociale des parents dont la situation s'est aggravée du fait d'un chômage partiel ou d'une perte de leur emploi, ne leur permettant plus d'assumer les charges liées à la santé de leurs enfants,
- La perte d'emploi, pour certains étudiants pour lesquels leur emploi constituait la seule source de financement des études,
- L'apparition d'un autre public, notamment certains étudiants internationaux qui finançaient jusque-là eux-mêmes leurs études, cumulant emploi étudiant et/ou stage et inconnus jusque-là des services sociaux.

## Une action des services sociaux des Crous fortement marquée par la crise

*Dans une situation d'urgence déclenchée, avant la crise sanitaire, par le drame de Lyon, le ministère de l'enseignement supérieur, a mis en place, sous l'égide du Cnous, plusieurs mesures successives visant à renforcer l'accès des étudiants aux services sociaux des Crous.*

### Création de la plateforme d'appels d'urgence

Trois semaines après l'immolation par le feu d'un étudiant lyonnais pour dénoncer la précarité de ses conditions de vie, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, a annoncé plusieurs mesures parmi lesquelles un numéro de téléphone pour les étudiants en difficulté, pour favoriser l'accès aux aides d'urgence. Les étudiants devaient ainsi pouvoir prendre un rendez-vous et avoir accès à une assistante sociale plus facilement.

À la suite de cette annonce, une plateforme nationale de réponse téléphonique a donc été mise en place à partir de janvier 2020 et en parallèle tous les services sociaux des Crous ont réorganisé leur accueil tant téléphonique que physique tout en proposant une adresse mail du service social unique.

Ainsi, chaque situation signalée par la plateforme est relayée au service social du Crous concerné. Le service social se saisit alors, sans délai, de la demande de l'étudiant, y donne rapidement suite puis informe la plateforme de la prise en charge de sa situation.

Aujourd'hui internalisée et portée par le Crous de Strasbourg, cette plateforme constitue un support utile, surtout pendant les deux périodes de confinement, venant ainsi compléter la liste des aides et des processus éprouvés mis en place pour un meilleur accueil et suivi des demandes des étudiants sur tout le territoire.

Le dernier bilan chiffré de la plateforme d'urgence réalisé du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 1<sup>er</sup> décembre 2020 (cf. tableau ci-après) fait état de 11 567 appels entrants. 238 appels ont fait l'objet d'un mail de signalement adressé au service social du Crous concerné, soit 2% des appels.

Si ce bilan démontre l'efficacité et la grande réactivité des services sociaux pour répondre à l'ensemble des demandes urgentes des étudiants, il met, toutefois, l'accent sur leur besoin d'informations concernant les bourses (45% des motifs d'appels).

#### Répartition des appels de la plateforme d'urgence du 01/07/2020 au 01/12/2020

	Informations Bourses	Allocations ponctuelles	Allocations annuelles	Mails d'urgence envoyés aux services sociaux	Autres appels	Total général des appels
Nombre d'appels	5 253	4 101	662	238	1 551	11 567
Volume / Total général	45%	35%	5%	2%	13%	100%

Source : Crous de Strasbourg



© Crous de Lyon

## **Une mobilisation des services sociaux des Crous sans commune mesure du fait de la crise sanitaire**

Pour faire face à la crise sanitaire et ses effets sociaux sur les étudiants, tous les services des Crous et en particulier les services sociaux se sont rapidement réorganisés pour garantir une meilleure offre de service.

Le recrutement de professionnels supplémentaires s'est avéré plus que nécessaire. Aussi, compte tenu de l'urgence, certains Crous ont fait appel aux élèves assistants sociaux de 3<sup>ème</sup> année pour assurer des vacances. Dans d'autres services c'est le secrétariat qui a été renforcé offrant une certaine latitude aux professionnels et aux responsables des services sociaux notamment dans la gestion des commissions d'aide passées parfois à trois par semaine tout le long des deux confinements.

L'accompagnement social réalisé par les Crous combine interventions sociales individuelles et collectives. Les Crous portent également des projets d'actions sociales collectives, principalement de prévention et de santé, conçus, le plus souvent, en lien avec les universités et ou les collectivités territoriales. Toutes les actions collectives ont été mises en suspens du fait de la crise sanitaire.

L'accompagnement des étudiants les plus fragiles a été maintenu via les mails et les entretiens téléphoniques. Les différents dispositifs d'urgence mis en place par les pouvoirs publics ont généré, outre les sollicitations directes des étudiants, un nombre très important de demandes d'aides formulées en ligne. Des démarches de dématérialisation ont ainsi été mises en place par les services sociaux avec l'aide de toutes les directions numériques. Ce pari n'aurait pas été réussi sans l'implication entière de l'ensemble des équipes sociales des Crous sur tout le territoire et les travaux en ce sens se poursuivront d'ailleurs en 2021.

Les services sociaux ont mobilisé, avec leur direction et les directions des universités, toutes les ressources disponibles, financières et humaines, en lien constant avec les collectivités territoriales (départements et communes – CCAS – en particulier). Les associations de solidarité (associations d'aide alimentaire - Secours populaire français, Croix-Rouge française, Banques alimentaires et Restos du Cœur, épicerie solidaires étudiantes...) ont été présentes, bien souvent coordonnées par les responsables des services sociaux de chaque Crous.

## **Une simplification des modalités de prise de rendez-vous avec les services sociaux qui se poursuit**

Pour renforcer l'information des étudiants et l'accueil de leurs demandes, l'application « Mes Rdv », déjà déployée depuis quelques années dans certains Crous, compte parmi les outils innovants garantissant une prise de contact ciblée du service social.

Si avant la crise, 11 Crous sur 26 utilisaient la brique « Mes Rdvs », ce chiffre a évolué puisque 18 Crous l'utilisaient à la rentrée 2020 pour organiser l'accueil et l'accompagnement du public étudiant.

Ainsi les entretiens téléphoniques adossés à cet outil constituent aujourd'hui un levier important d'accompagnement des étudiants. Cette tendance s'est amplifiée surtout pendant les deux confinements. Les entretiens téléphoniques ou en visioconférence auront vocation à se multiplier.

## **Une intervention croissante des services sociaux en matière de santé**

Le domaine de la santé psychologique des étudiants a fait l'objet de nombreuses initiatives des Crous, dans un contexte de forte mobilisation sur le sujet (établissements, ministère de l'enseignement supérieur, ministère des solidarités et de la santé).

Ces initiatives prolongent les travaux des Crous conduits avant la crise qui avaient, soit conclu des prestations de soutien psychologique, soit constitué des partenariats avec des organismes habilités.

Toujours dans le domaine de la santé des étudiants et particulièrement celle des étudiants les plus fragiles, le Crous s'est associé à l'Assurance Maladie pour co construire un partenariat. Il s'agit de coordonner le réseau des caisses primaires d'assurance maladie et le réseau des œuvres pour mieux :

- favoriser l'accès aux soins des étudiants y compris les étudiants internationaux,
- agir sur le renoncement aux soins et sur les inégalités en matière de santé,
- organiser l'accompagnement en santé des étudiants.



**La  
vie de campus**





Distribution de kits d'hygiène © Crous de Lyon

## Usage de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

La collecte de la CVEC a augmenté de 4,6% pour la campagne 2019-2020, ce qui s'explique par le passage de la contribution à 92€, ainsi qu'une hausse du nombre d'étudiants s'en étant acquitté. En termes d'usage, la CVEC est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé ».

Opérateurs universels de la vie étudiante, comme l'a rappelé à plusieurs reprises la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, les Crous bénéficient d'une fraction du montant net collecté. La présidente du Crous a ainsi réparti, au titre de la collecte 2019-2020, 20 681 217,56€ entre les 26 Crous bénéficiaires. Les montants par Crous varient de 46 783,22€ à 3 283 749,89€.

Ces sommes servent aux Crous à :

- mener des projets en propre,
- soutenir des projets, qu'ils soient portés par des établissements, bénéficiaires ou non, des associations étudiantes ou d'autres partenaires (associations du territoire, etc.),
- contribuer à des projets portés par des partenaires (par exemple : campagne de prévention santé portée par un SSU).

L'enquête sur l'usage de la CVEC par les Crous pour l'année 2018-2019, prévue initialement au



Batucada au pied d'une résidence © Crous de Nice-Toulon

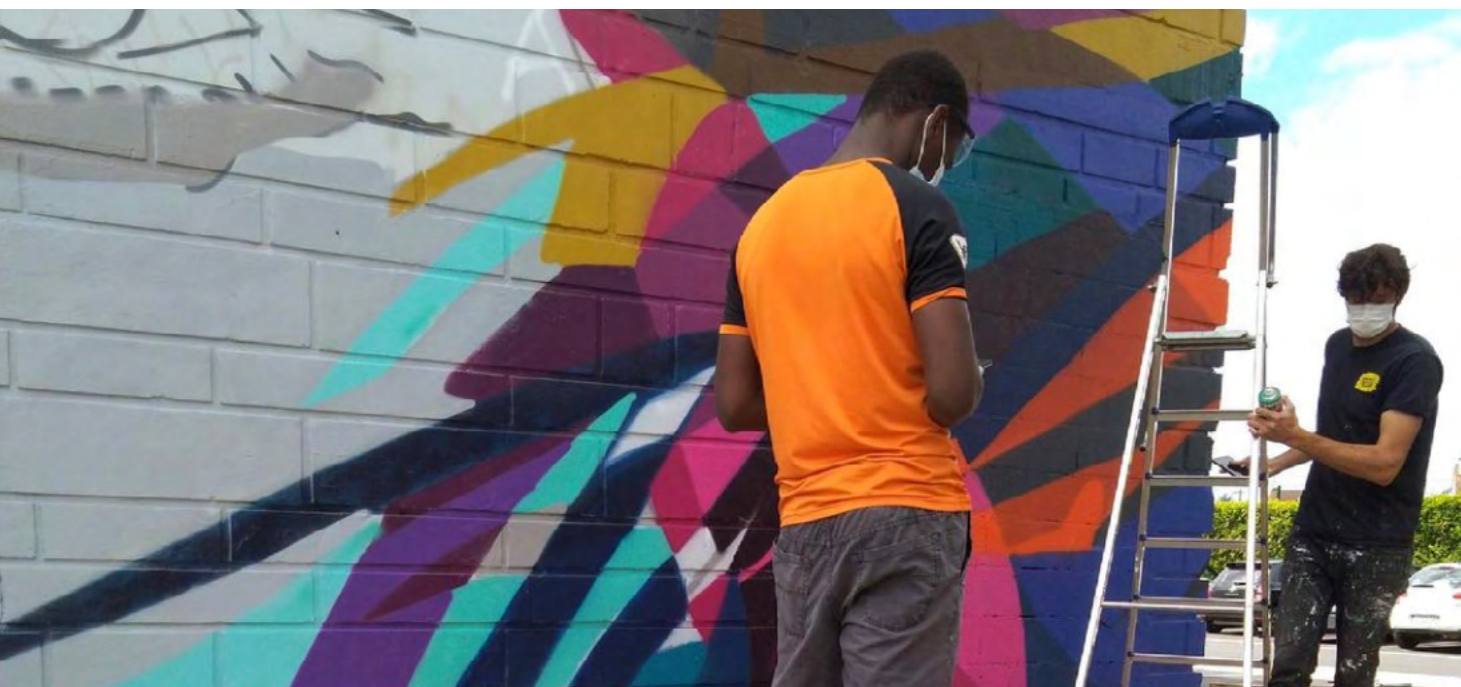
second trimestre 2020, a été repoussée du fait de la crise sanitaire liée au Covid-19. Elle a été menée conjointement avec la DGEIP à la fin de l'année 2020.

Il en ressort que les principaux domaines d'activité bénéficiaires de cette nouvelle source de financement sont les domaines sanitaires et sportifs, dont les dépenses ont significativement augmenté. La CVEC a permis de financer des actions dans le domaine du soutien psychologique notamment ou encore d'organiser des activités sportives régulières pour les étudiants mais aussi des actions en matière d'accueil ou enfin dans le domaine culturel.

L'enquête usage 2019-2020 est en cours, mais il est déjà certain qu'une part non négligeable des dépenses a été réorientée pour renforcer l'accompagnement social des étudiants durant cette année de crise sanitaire.

Quelques exemples issus de l'enquête menée à la fin de l'année 2020 :

- le Crous Lorraine, grâce à la CVEC, a mis en place des ateliers en résidences afin d'améliorer les conditions de vie des étudiants : animations santé, expression artistique, pratique d'activités physiques...,
- toujours pour améliorer la vie en résidence universitaire, le Crous de Rennes-Bretagne avait pour sa part mis à disposition, dès 2019, des protections périodiques bio et gratuites pour l'ensemble des résidentes des cités du Crous,
- concernant le domaine sportif, le Crous de Toulouse a organisé, dans le cadre du TUC (Toulouse Université Club) et en partenariat avec la Mairie de Toulouse, des ateliers sportifs sur ses trois sites,
- enfin, le Crous de Montpellier-Occitanie a créé un relais Crous en Lozère. Cela a permis d'une part d'améliorer l'accompagnement social et psychologique des étudiants grâce à une convention partenariale sur trois ans entre le Crous et la mission locale de Lozère située à Mende. D'autre part, ce relais permet de dynamiser la vie de campus grâce au recrutement de trois volontaires en service civique au sein de la MLI 48 (financement CVEC) qui créent du lien social et mettent en place des projets à destination des étudiants.



© Crous de Poitiers

## Soutien aux initiatives étudiantes

*Nés d'initiatives étudiantes, les Crous ont confiance en l'inventivité et le dynamisme des étudiants eux-mêmes et soutiennent de longue date leurs initiatives, notamment par de l'accompagnement, de la formation et du soutien, matériel ou financier.*

### Culture-ActionS

Chaque année, plus de 1 000 projets étudiants se voient allouer une subvention dans le cadre du dispositif Culture-ActionS, dans quatre grandes catégories :

- Culture
- Actions – engagement
- Jeune talent
- Culture scientifique et technique.

Afin de faciliter les recherches de financement et l'élaboration des projets étudiants, les Crous continuent d'innover :

- 40% des Crous ont mis en place des dossiers communs de financement avec l'université ou d'autres partenaires soutenant l'initiative étudiante (régions, communes...);
- De la mise à disposition de locaux à des associations étudiantes aux « fac-labs », les Crous contribuent, avec leurs partenaires que sont les établissements d'enseignement supérieur et les collectivités, au développement sur les campus de tiers-lieux, utiles au développement des initiatives étudiantes en tous genres.

## Soutien au développement d'associations étudiantes nationales

Le Crous soutient plusieurs associations étudiantes nationales, pour des projets spécifiques et pour leur développement en appui à l'émergence de projets associatifs étudiants locaux. C'est par exemple le cas :

- Du Refedd, réseau français des étudiants pour le développement durable ;
- D'Animafac ;
- D'Erasmus student network ;
- De Radio Campus France.

## Culture

*Les Crous mènent une politique active en matière culturelle, à travers quatre axes principaux : le soutien aux initiatives étudiantes, le soutien à la création, le développement d'une programmation culturelle tournée vers la jeune création et l'accès à l'offre culturelle pour le plus grand nombre.*

### Les concours de création étudiante

Depuis plus de 25 ans, les Crous organisent des concours nationaux de création étudiante :

- quatre sont soumis à un thème annuel : bande-dessinée, film court, nouvelle, photo.
- trois n'ont pas de thème imposé : danse, musique, théâtre.

Ces concours permettent d'identifier et de soutenir de jeunes talents et d'offrir aux productions étudiantes une visibilité à grande échelle. Au-delà des prix obtenus, les partenariats avec les acteurs culturels mobilisés facilitent la médiatisation et la reconnaissance des lauréats, sous la forme notamment d'une participation aux grands festivals. Des inflexions dans les modalités de candidature et de pilotage des concours ont été apportées ces dernières années, dans le sens d'une meilleure adaptation des démarches de candidatures aux rythmes et réalités des étudiants.

La crise sanitaire a obligé les Crous à organiser ces concours sous des formats numériques ; certaines finales ont été repoussées, mais toutes ont pu être organisées.

## Sports et Loisirs

*Les Crous accompagnent la prise d'autonomie des étudiants. Parce que les loisirs et activités sportives y contribuent, les Crous ont développé des partenariats avec de nombreux acteurs pour favoriser l'accès des étudiants aux loisirs et aux activités sportives.*

En partenariat avec l'UCPA, avec le soutien de l'agence nationale des chèques-vacances (ANCV) et du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports, les Crous permettent depuis plusieurs années aux étudiants boursiers de participer à un séjour sportif collectif. En 2020, malheureusement, ces séjours n'ont pas pu être organisés.

# Service civique

Les Crous sont titulaires depuis 2015 d'un agrément collectif pour l'accueil de volontaires en service civique. Cet agrément couvre aujourd'hui six missions :

- contribuer à l'animation des campus universitaires,
- créer du lien entre les étudiants et développer l'animation en résidence,
- dynamiser les lieux de restauration universitaire,
- promouvoir les activités culturelles auprès des étudiants,
- agir pour une société plus durable,
- agir pour une société plus inclusive.

Parce qu'ils ont vite compris que ce dispositif contribue utilement à leur mission tout en offrant à des jeunes l'opportunité de vivre une expérience d'engagement en leur sein, les Crous ont investi le service civique avec volontarisme. Ils ont accueilli près de 300 volontaires en service civique en 2020.

A modern university lounge with large windows overlooking a residential building. The room features contemporary furniture, including brown and yellow armchairs, a white coffee table, and a high-top table with stools. A red shelving unit is visible on the right wall. The text "Le logement universitaire" is overlaid on a red banner at the bottom.

# Le logement universitaire

# L'hébergement des étudiants en période de crise sanitaire



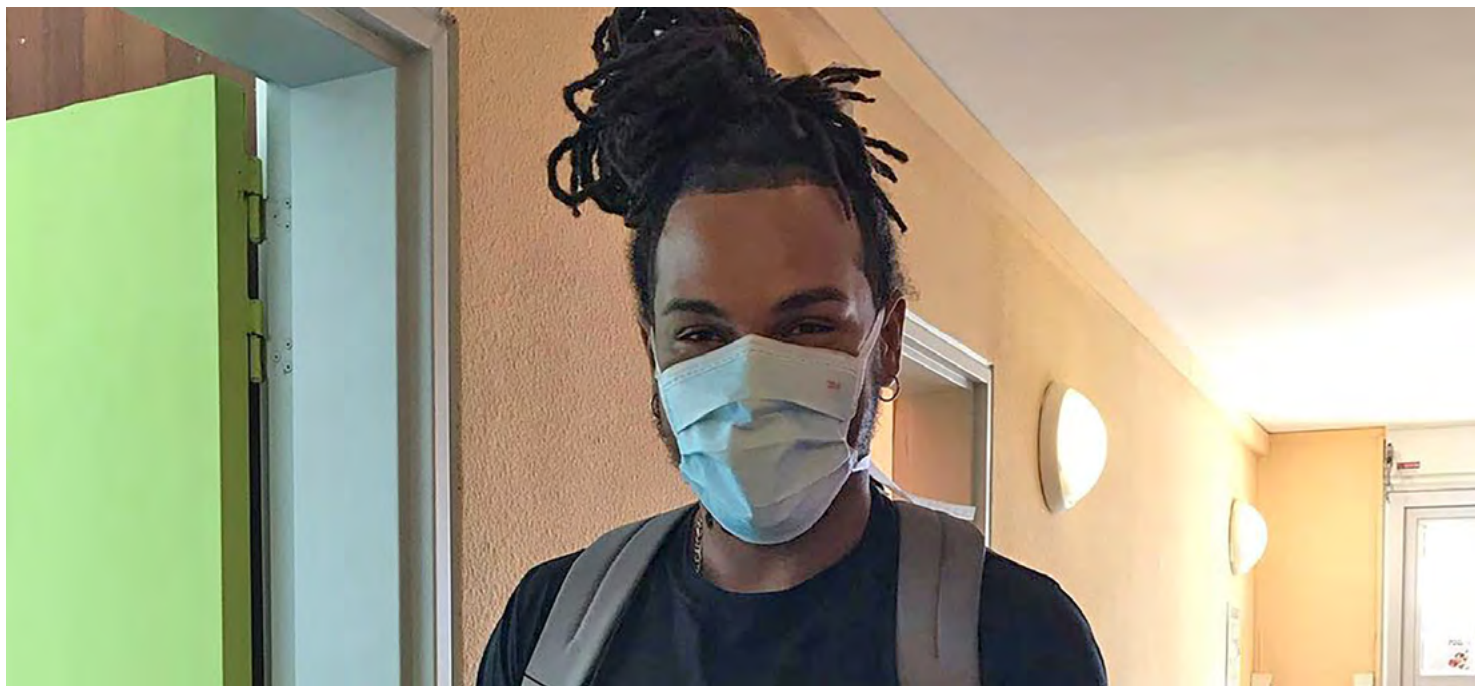
© Crous de Paris

*L'activité d'hébergement des Crous a évidemment été fortement marquée par la crise sanitaire, en particulier par les différentes périodes de confinement. La question de la vie en résidence et des services aux étudiants a pris une place centrale dans ce contexte et le réseau des Crous a fait preuve, tout au long de cette année, d'un engagement exceptionnel au service des étudiants, multipliant les innovations, la création des référents en résidence en étant la plus importante illustration.*

*Le premier confinement au printemps 2020 et la fermeture des établissements d'enseignement supérieur qui en a découlé, ont conduit de nombreux étudiants à souhaiter regagner leur domicile familial. Les étudiants logés par les Crous souhaitant effectuer leur confinement dans un autre lieu ont bénéficié d'une exonération exceptionnelle de leur préavis de départ, leur permettant de ne pas s'acquitter de leur loyer (100 000 étudiants bénéficiaires environ) et de rentrer dans leur famille ou chez des proches afin de ne pas être isolés. Près de 50 000 étudiants ne pouvant rentrer dans leur famille ou ne souhaitant pas le faire, ont toutefois pu demeurer dans leur logement. Aucune résidence universitaire n'a ainsi été fermée durant la période de confinement, l'entretien et la maintenance de toutes demeurant assurés, y compris grâce aux soutiens des personnels de restauration envers leurs collègues de l'hébergement.*

*Les étudiants demeurés sur place ont été protégés sur le plan sanitaire, grâce à la mobilisation conjointe des Crous et des services de santé universitaire (interventions en cas d'étudiants ma-*

lades, respect des gestes barrières, etc.). Les Crous se sont en particulier attachés à lutter contre l'isolement des étudiants durant cette période de confinement : déploiement d' « étudiants référents » dans certains Crous pour assurer un soutien entre pairs, mobilisation d'agents pour assurer des opérations de phoning ou de porte à porte, déploiement de dispositifs d'assistance psychologique à distance, lancement de cours de sports et de cuisine en ligne, événements culturels à distance (concerts ouverts « en pied de résidence » ou en ligne, etc.), etc.



© Crous de La Réunion

La période de déconfinement puis la rentrée universitaire ont impliqué par la suite de nouvelles adaptations en matière d'hébergement. Un protocole sanitaire strict a été prolongé et un protocole sur la conduite à tenir en cas de détection de cas dans les résidences, avec une forte participation des Crous aux efforts de contact-tracing, en lien avec les rectorats et les agences régionales de santé (ARS) notamment.

Enfin, durant le deuxième confinement, intervenu plus tôt dans l'année universitaire, les étudiants ont été bien plus nombreux à demeurer dans leur logement. Les Crous se sont à nouveau efforcés de garantir un confinement dans les meilleures conditions possibles. Une attention très forte a ainsi été portée à la qualité du wifi en résidence afin de permettre aux étudiants de poursuivre leur cursus à distance dans les meilleures conditions. Surtout, la lutte contre l'isolement s'est incarnée grâce à la généralisation des référents étudiants en résidence. Ce sont ainsi les modèles locaux déployés par les Crous depuis parfois de nombreuses années (Normandie, Strasbourg) ou durant le premier confinement (Rennes, Créteil) qui ont inspiré l'annonce par le Premier ministre de la généralisation de ces référents étudiants. Plus largement enfin, les Crous se sont efforcés de poursuivre leurs activités en matière de vie étudiante et de culture, au bénéfice non seulement des étudiants confinés dans les résidences des Crous mais aussi de l'ensemble des étudiants isolés, via le numérique.



# Constructions et prises en gestion

*Dans le cadre de la politique gouvernementale et de la contribution du réseau des Crous au plan 60 000, la construction et la prise en gestion de nouveaux logements est ciblée sur les régions où la tension constatée est la plus forte : Ile-de-France, Nouvelle Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts-de-France. En 2020, le rythme de création de places (construites ou prises en gestion) ralentit, pour des raisons conjoncturelles essentiellement puisqu'il s'agissait de la dernière année des contrats de plan état-Région (2014-2020) et que la dernière vague de CPER est encore en discussion d'une part, et du fait de retards dans les livraisons de nouvelles résidences suite à la crise sanitaire d'autre part.*

## Nouvelles places construites ou prises en gestion par les Crous

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
4 034	2 241	4 038	3 136	3 992	2 251	2 883	651

### Amiens-Picardie • Construction de la résidence Delouard

Une nouvelle résidence étudiante de 106 logements a ouvert ses portes à Amiens en août 2020, à quelques minutes du campus Citadelle de l'Université de Picardie Jules Verne. Cette résidence meublée dispose d'un contrôle d'accès, de salles de travail, du wifi et d'une laverie.

Un partenariat avec l'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) a été mis en place pour la colocation à projet solidaire (KAPS) de 4 T5 : les colocataires (4 par T5) s'engagent dans des actions de solidarité (2 à 5 heures par semaine de bénévolat).

### Bordeaux-Aquitaine • Construction de la résidence Michel Serres sur le campus de Pessac

Construite au sein du Village n°3, sur le campus de l'université Montaigne Montesquieu, cette nouvelle résidence ouverte en novembre 2020 est venue compléter un ensemble déjà existant. Le tram C qui dessert Bordeaux centre et Pessac centre passe au pied de ce bâtiment et l'arrêt « Unitec » propose un parking relais. Un local deux roues est également à disposition.

Il s'agit d'une construction de 101 logements de 16 m<sup>2</sup> et de logements adaptés PMR. Chacun comporte un espace nuit, un espace « vie » avec kitchenette, des sanitaires et une douche.

Cette résidence porte le nom de Michel Serres, philosophe et historien des sciences français, mort le 1<sup>er</sup> juin 2019.

### Nantes - Pays de la Loire • Construction de la résidence Oslow

La nouvelle résidence Oslow composée de 104 T1 et 16 T2 a ouvert ses portes en octobre 2020. Située sur l'Île de Nantes et à proximité du quartier de la création, cette résidence entièrement connectée proposera différents services innovants dont :



Résidence Delouard © Crous Amiens-Picardie

- trois espaces communs dont une salle de sport équipée,
- un local vélo de 100 places,
- un espace Wash&Coffee, permettant aux étudiants de se retrouver autour d'un café ou de travailler le temps d'une lessive.

Cette construction s'inscrit dans un projet plus large de dynamique de quartier qui sera composé de deux copropriétés :

- « Oslo » où se côtoient la résidence universitaire, des logements avec terrasses partagées, un restaurant solidaire, une crèche, un club de bridge et des locaux commerciaux,
- « 5 ponts » composé d'un hébergement pour les personnes sans-abri, géré par l'association « les eaux vives », des logements privés, une ferme urbaine, une boutique Emmaüs...

## Réhabilitations

*Le réseau poursuit son programme de réhabilitation des logements existants, en améliorant le confort des chambres et studios et la performance énergétique des bâtiments. Avec l'effort exceptionnel permis par le plan de relance (voir infra), le programme de réhabilitation s'accélé-rera encore à partir de 2021.*

### Nouvelles places réhabilitées

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
4 096	4 071	2 406	3 050	4 417	2 448	2 456	2 803

## Rennes-Bretagne • Logements modernisés à Rennes Beaulieu

Le Crous de Rennes-Bretagne achève la modernisation de son parc. Les travaux de réhabilitation de quatre bâtiments sur le campus de l'est de Rennes ont commencé en 2019. Le programme comprend quatre tranches et s'étale sur quatre ans à raison d'un bâtiment par an pour maintenir une capacité d'accueil pendant la période de travaux. Pour répondre au plus près à la demande des étudiants, 507 studios (18 m<sup>2</sup>), studettes (14 m<sup>2</sup>) et 235 chambres seront proposés à la location. Après une réhabilitation financée par la Région Bretagne, depuis septembre 2020, 116 chambres avec réfrigérateur, douche et wc sont proposées aux étudiants de CPGE des lycées Chateaubriand et Joliot-Curie, situés à proximité. Le système de lits relevables permet d'optimiser l'espace. 118 autres logements, dont 4 studettes de 14 m<sup>2</sup>, sont également disponibles à la location depuis novembre 2020.

## Grenoble-Alpes • Réhabilitation de la résidence universitaire La Tronche

Entièrement rénovée, cette résidence propose, depuis septembre 2020, 315 logements étudiants avec sanitaires individuels et cuisines partagées. La résidence offre d'autres espaces partagés (salles de sport, de travail, etc.) pour contribuer à la réussite universitaire de tous les étudiants par l'inclusion et la sociabilité.

# Les Crous et le plan de relance



## Un soutien majeur aux projets de réhabilitation et de modernisation au bénéfice des étudiants

Les résultats du plan de relance dans son volet consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche, traduisent l'engagement exceptionnel de l'État à destination des étudiants et du réseau des Crous. En effet, plus de 250 millions d'euros au total ont été attribués au réseau des Crous, que les décisions aient été prises au niveau national ou local selon le coût du projet, pour permettre d'accélérer de manière très significative les opérations de réhabilitation des résidences comme de modernisation des structures de restauration, avec l'objectif de lancer ces projets très rapidement.

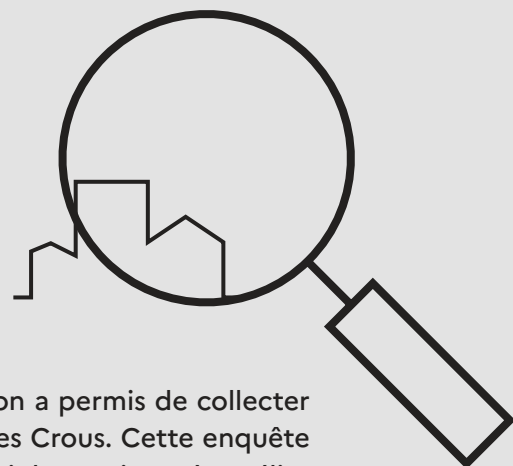
Cette somme représente trois fois les crédits qui peuvent être alloués chaque année habituellement à des opérations de cet ordre. Comme les crédits d'investissement que le Crous peut répartir entre les Crous sont en outre maintenus, l'effet levier du plan de relance sera majeur.

Les opérations retenues sont structurantes : de nombreuses résidences vont pouvoir être entièrement rénovées. Pour chacune de ces opérations, le financement est conséquent, 8 M€ en moyenne pour atteindre jusqu'à 20 M€.

Grenoble, Rennes, Orléans, Tours, Strasbourg, Metz, Nancy, Villeneuve d'Asq, Talence et Gradignan, Marseille ou Nice... autant de programmes cohérents qui permettront de proposer aux étudiants des logements de qualité, adaptés à leurs besoins et leurs attentes, respectueux de l'environnement, à un tarif social.

Aux côtés des opérations d'un coût élevé, le réseau a bénéficié également de financements arbitrés au niveau régional pour finaliser des rénovations, renouveler des mobiliers, accélérer la transition écologique. Cela est vrai pour les logements mais également pour les structures de restauration, en appui de la modernisation significative de l'offre de restauration assise et rapide, conduite par les Crous.

# Résultats de l'enquête de satisfaction



Organisée à l'automne 2020, l'enquête annuelle de satisfaction a permis de collecter l'avis de plus de 15 000 étudiants logés dans les résidences des Crous. Cette enquête permet de mieux comprendre les besoins des étudiants et ainsi de continuer à améliorer l'offre de services des Crous aux étudiants hébergés.

## Critères de choix du logement



**50,4%**

le prix des loyers et la proximité avec le lieu d'études



**63,2%**

trouvent les logements Crous plus abordables

## Fréquentation



**52,6%**

demeurent plus d'une année dans leur logement

## Motifs de satisfaction concernant la qualité de service offerte par le réseau des Crous



**74%**

sont satisfaits de l'état de leur logement (état de la peinture, du mobilier, agencement et ergonomie)



**84,2%**

apprécient l'accueil (à 77,7% concernant les horaires d'ouverture et à 83,5% concernant l'amabilité et le professionnalisme des agents)



**74,8%**

apprécient la qualité des services de maintenance



**78,8%**

apprécient la tranquillité des résidences



**81,2%**

considèrent leur résidence sécurisée



**90,6%**

des résidents saluent le service de paiement en ligne des loyers

**7,2/10**

note moyenne attribuée, en légère baisse (-0,3 points) par rapport à 2019

## Les principaux points à améliorer concernent :

- Les espaces collectifs insuffisamment équipés (44% en moyenne non satisfaits) ;
- L'insonorisation de certaines résidences (plus anciennes), qui demeure un axe de progression pour 56,2% des étudiants.

# Accessibilité

En 2020, le réseau des Crous a bénéficié de 3,7 M€ pour poursuivre les travaux de mise en accessibilité, attribués à des projets portés par 14 Crous à l'issue du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> octobre 2020. Au total, de 2008 à 2020, 52 M€ de dotations spécifiques ont été attribuées par le MESRI pour financer ces travaux. Ils concernent prioritairement les établissements recevant du public (ERP) (restaurants universitaires et structures d'accueil en particulier), dont la totalité seront accessibles d'ici 2021-2022.

Même si les objectifs fixés par la réglementation sont atteints (ou en passe de l'être pour un petit nombre de structures), les Crous poursuivent leur effort afin d'améliorer leur niveau d'accessibilité sur l'ensemble de leur parc immobilier, en programmant et en réalisant des travaux d'adaptation aux abords et dans les résidences universitaires.

Par ailleurs, en matière d'hébergement, le parc des Crous compte désormais près de 7 000 chambres dédiées aux personnes à mobilité réduite (PMR) ou souffrant d'un autre handicap ; la démarche visant à renforcer l'accueil des personnes en situation de handicap se poursuit annuellement. Depuis 2012, la Fondation Giveka aide le réseau des Crous à équiper des chambres pour accueillir des étudiants en situation de handicap, pour un montant total plus d'un million d'euros.

# Résultats de gestion

La crise sanitaire a eu un impact important sur l'activité d'hébergement du réseau des Crous, en particulier du fait de l'exonération du préavis d'un mois permettant aux étudiants de regagner leur domicile familial durant le premier confinement et du fait du gel des loyers, tout au long de l'année 2020. Ainsi, le chiffre d'affaires s'est établi à 474,7 M€, en baisse de 50,5 M€ par rapport à 2019 alors qu'il avait augmenté de 2,8 % entre 2018 et 2019, sous l'effet notamment des réhabilitations et du développement du parc.

La contraction des dépenses a pour sa part été très limitée : la masse salariale s'est ainsi réduite de 4,2% (6,5 M€) alors que les autres dépenses de fonctionnement sont restées stables, puisque l'ensemble des résidences universitaires sont restées ouvertes tout au long de l'année. Les dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises sont pour leur part en hausse. Pour la première fois depuis que cet indicateur est mesuré, le taux de couverture en hébergement est donc passé en-dessous de 100%, s'établissant à 94,3%, soit une baisse de 10,7 points par rapport à 2019.



# La restauration



© Crous de Poitiers

## 2020, une année marquée par la pandémie Covid

L'activité de restauration a été très fortement touchée par les mesures sanitaires dès la mi-mars 2020. La fermeture de l'intégralité des structures de restauration lors du premier confinement a ainsi nécessité une réactivité maximale afin que les denrées présentes dans les stocks (en particulier les produits frais à date limite de consommation courte) ne soient pas jetées. De nombreuses opérations de dons se sont mises en place, en direction des étudiants lorsque le conditionnement le permettait, sinon d'établissements de santé ou d'associations caritatives.

La réouverture d'environ 80 structures de restauration au mois de juin, après ce premier confinement, a été réalisée dans des conditions sanitaires très strictes, encadrées par un protocole élaboré par les professionnels du réseau. Ce dernier a été adapté en cours d'année pour répondre aux contraintes de la rentrée de septembre, puis de la mise en œuvre des processus de vente à emporter, seule autorisée à compter de novembre.

## Mise en place du repas à 1€ pour les boursiers

À partir du 31 août 2020, les étudiants boursiers ont pu bénéficier d'un repas à 1 € dans les restaurants et les cafétérias des Crous, conformément à l'annonce faite par le Premier ministre dans son discours de politique générale du 15 juillet 2020. Les repas offerts sont bien évidemment identiques à ceux aupara-

vant vendus à 3,30 €, les Crous veillant en effet à proposer une offre diversifiée, équilibrée et de qualité.

Quelques jours à peine après l'annonce du Premier ministre, le Cnous et le ministère précisait le périmètre des boursiers éligibles (boursiers MESRI, MAA, MCC, des Régions, boursiers Campus France) à l'occasion du conseil d'administration exceptionnel du Cnous du 23 juillet. Tous les travaux préparatoires ont été assurés durant l'été permettant la mise en place de cette mesure de manière automatique à partir de la rentrée. Pour les boursiers régionaux, chaque Crous s'est rapproché du Conseil régional de son territoire afin de garantir à ces derniers l'accès, dans les délais, à cette mesure.

Au 31 décembre 2020, les Crous avaient servi au total plus de 2,3 millions de repas à un euro, et ce alors même que les structures de restauration appliquaient un protocole sanitaire renforcé limitant fortement les capacités d'accueil dans les salles à manger (une place sur deux et ce dès la rentrée) et que ces consignes sanitaires étaient renforcées au fil du temps, limitant l'activité à de la vente à emporter.

### Évolution du nombre de repas à 1 € servis en 2020

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nombre de repas à 1€ servis <sup>2</sup>	1 106 594	1 264 964	317 540	307 695

<sup>2</sup> Hors restauration agréée

En cumul, le Cnous estime qu'environ 250 000 étudiants boursiers ont pu bénéficier de la mesure au moins une fois durant la période, soit près d'un boursier sur trois, dans un contexte où la présence des étudiants sur les campus était très inférieure à celle des années précédentes.

## Achats

Le contexte pandémique a généré de fortes modifications du calendrier prévu quant à la passation des marchés de la centrale d'achats du réseau.

Bien évidemment, priorité a été donnée à la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) en complément de ceux fournis par l'État. Dès fin avril, les premières livraisons ont pu se dérouler malgré un marché en très forte tension et aucune rupture notable n'est à signaler grâce au « sourcing » pertinent effectué.

Parallèlement, les références des denrées alimentaires ont été adaptées pour tenir compte du contexte : modification des conditionnements (à l'unité), durée et mode de conservation...

La relance de nos marchés alimentaires (de nombreux lots pour environ 50M€/an) a pu néanmoins être réalisée avec un début d'exécution en janvier 2021. La montée en gamme visant notamment à atteindre les objectifs fixés par la loi Egalim se poursuit :

- œufs et ovoproduits BBC issu d'élevage de poules de plein air,
- lapin BBC,
- fromage AOC ou IGP à la découpe,
- yaourts, lait, crème bio.

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat conclu avec WWF dans le courant de l'année 2020, une démarche « zéro additif » est en cours (colorants, antioxydants...) ainsi que concernant l'huile de palme. De même un audit sur les conditions d'élevage des animaux est mené grâce aux experts de WWF.

Enfin, le marché de location de véhicules frigorifiques a été renouvelé, incluant désormais véhicules électriques ou hybrides.





© Crous de Toulouse-Occitanie

## Travaux du comité R&D

Deux axes prioritaires ont été retenus pour 2020, qui seront poursuivis en 2021.

Le premier, dans la continuité des travaux des années précédentes, a trait au développement de l'offre végétarienne avec la mise au point de nouvelles recettes et bien sûr, le référencement des matières premières nécessaires.

Le second, en correspondance avec les lois EGALIM et AGEC, vise à supprimer le plastique, notamment en restauration rapide consommée sur place. Un travail conséquent avait déjà été mené précédemment afin de supprimer les consommables issus des énergies fossiles (remplacés par des matériaux biosourcés et recyclables) mais là, l'objectif est encore plus ambitieux ; il consiste à remplacer les contenants à usage unique par des équivalents pérennes en verre ou tout type de matériau réutilisable. Six expérimentations sont en cours afin d'analyser les contraintes opérationnelles et les solutions les plus adaptées aux Crous, essentiellement dans les cafétérias.

## Résultats de gestion

Les résultats de l'année 2020 sont fortement impactés par la mise en place des mesures sanitaires : fermeture totale ou partielle des structures de restauration, limitation à la vente à emporter et taux de présentiel de la communauté universitaire très inférieur à celui connu antérieurement.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé la mise en place à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 du repas à 1€ pour les boursiers (contre 3,30€ précédemment), mesure induisant mécaniquement une baisse du chiffre d'affaires de la restauration sur le dernier quadrimestre.



Cafétéria en libre service - Îlot Champollion © Crous de Paris

Par conséquent, la baisse du chiffre d'affaires atteint 50% par rapport à 2019. Parallèlement, les dépenses se sont également contractées mais dans une moindre mesure. Ainsi, la masse salariale est en baisse de 15,8 M€ (-6,8%), de même les dépenses de fonctionnement diminuent de 58,7 M€, soit - 34,3%, les économies générées portant essentiellement sur les achats alimentaires. Les dotations aux amortissements et provisions nettes sont restées stables.

Il en résulte un taux de couverture à 36,5% en forte baisse (-20,1 points).

## Constructions

### Crous de Paris • Îlot Champollion

Le 1<sup>er</sup> octobre 2020, le Crous de Paris a ouvert la première structure de restauration universitaire à proximité du site central de la Sorbonne. Accessible directement depuis la rue de la Sorbonne, dans un bâtiment entièrement réhabilité, il permet à la communauté universitaire de se restaurer tout au long de la journée, de 8h à 18h.

Plus de 350 m<sup>2</sup> d'espace ont été réhabilités, dans des bâtiments du 17<sup>ème</sup> siècle, relevant de la Chancellerie des universités de Paris, afin d'offrir aux étudiants et aux personnels des établissements du quartier une offre alimentaire accessible et équilibrée. Le choix a été fait d'aménager cette cafétéria en libre-service : les convives se servent dans les rayons, puis ont le choix d'emporter leur repas ou de le consommer sur place à table (68 places assises) dans un lieu lumineux et agréable. Toute l'offre habituelle du Crous y est présente : plats chauds faits maison, sandwiches, desserts, distributeurs de boissons chaudes, et bien sûr la formule étudiante du repas complet à 1€.

Dans ce même Îlot, une résidence de 18 logements haut de gamme pour chercheurs et docteurs a été créée, dont la gestion revient au Crous de Paris.



(S)pace Campus - Crous de Bordeaux-Aquitaine © Atelier Caumes

### **Crous de Strasbourg • Cafétéria Pege**

La nouvelle cafétéria du Pege à Strasbourg est opérationnelle depuis la rentrée 2020 après trois ans de chantier. Un nouveau lieu pour les habitués du bâtiment du pôle européen de gestion, qui pourront profiter de 130 places assises, à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment par beau temps. Cet espace élégant et chaleureux de 200 m<sup>2</sup> en forme de goutte d'eau, est positionné juste au-dessus de la bibliothèque, pour permettre une pause entre deux temps de révision.

La carte, conçue autour de deux plats brasserie cuisinés sur place par les chefs du Crous de Strasbourg, a été pensée également avec un menu quotidien 100% végétal. Une ligne de vente à emporter et un *corner* de distributeurs ont été aménagés pour les étudiants les plus pressés, avec une gamme de produits qualitatifs.

### **Crous de Bordeaux-Aquitaine • (S)pace Campus**

L'(S)pace Campus, lieu multi-services pour l'étudiant, a ouvert au printemps sur le campus de Pessac. Son architecture audacieuse en fait un lieu exceptionnel, organisé sur 3500 m<sup>2</sup> modulaires, dans lesquels est proposée une variété de services pour les étudiants et leurs associations. L'(S)pace Campus regroupe plusieurs concepts de restauration : un Resto U' traditionnel, un Crous Market', un espace snacking Crous'n'Go (avec commande à distance via des bornes interactives et prochainement via une application), un café culturel (avec mini-scène et un bar à BD), des espaces d'information, la Mac 3 (Maison des activités culturelles du Crous), la salle de concert du campus, une salle de danse, de répétition musicale, de *coworking* et les locaux de la ressourcerie du campus *Etu'Récup*, soutenue par le Crous de Bordeaux-Aquitaine.

Le grand hall favorise les échanges et les rencontres. Au rez-de-chaussée un espace dénommé « La Plage » appelle à la détente. Les étudiants profitent également de plus de 1 100 m<sup>2</sup> de terrasses extérieures à l'étage, avec vue sur la « coulée verte » du Campus.

# Résultats de l'enquête de satisfaction



L'enquête annuelle de satisfaction s'est déroulée en février 2020. Plus de 90 000 réponses ont pu être exploitées.

## Critères de choix du restaurant universitaire



**66%**

le prix des repas



**55%**

repas sains et équilibrés



**42%**

la proximité avec leurs lieux d'études

## Fréquentation



**25%** tous les jours  
**53%** plusieurs fois par semaine

Les emplois du temps apparaissent comme une contrainte, notamment la pause méridienne car 38% des étudiants ont moins de 45 minutes, temps de trajet compris, pour déjeuner. 6% ont même moins de 30 minutes (données stables).



**79%**

des convives recommandent la restauration Crous



**87%**

sont satisfaits ou très satisfaits des horaires d'ouverture



**89%**

apprécient l'accueil



**81%**

des répondants apprécient le prix

L'image de la restauration universitaire reste bonne. Pour 71% des répondants, elle est bon marché, conviviale (26%) et dynamique (15%). Les appréciations des étudiants sont très positives en ce qui concerne les horaires d'ouverture, l'accueil et les prix (81%). Le restaurant universitaire est un lieu de partage et d'échanges : 88% des convives viennent en groupe pour le déjeuner (donnée stable).

Les critères d'insatisfaction restent identiques. Les principales critiques exprimées concernent le temps d'attente (36% le jugent trop important), le choix (38% le trouvent trop limité), la qualité (33% considèrent qu'il faut l'améliorer), l'affichage et la signalétique (non satisfaisants pour 30% des répondants).

# 6,5/10

note moyenne attribuée,  
en légère baisse (-0,3 points)  
par rapport à 2019.

## La restauration universitaire : quelle concurrence ?

De très loin, il s'agit de la prise du repas à domicile pour 48% des étudiants, et/ou de l'apport de son propre repas (41%). Ces données restent stables par rapport aux années précédentes. Viennent ensuite la restauration rapide (snack, boulangeries...) pour 28%, les *fast-foods* pour 16%, toutes deux en légère baisse par rapport à 2019.

# Réhabilitations

## Crous de Grenoble-Alpes • Restaurant universitaire Diderot à Saint-Martin-d'Hères

Ce restaurant s'inscrit dans la continuité architecturale du campus et propose aux convives différents concepts de restauration. La *street-food* : une rue gourmande, inspirée du *food court*, avec 108 places assises, proposant cinq types de restauration différents pour répondre aux envies des étudiants à toute heure. Dans un cadre exceptionnel, offrant 84 places assises en salle et 40 en terrasse avec vue sur les montagnes, le chef propose une cuisine de type bistrot avec service à table. Le Resto'U, situé à l'étage du bâtiment, permet aux étudiants et personnels administratifs du campus de se restaurer selon leurs envies (plats express, snacking, plats du jour, cuisine végétarienne). Les convives y accèdent par un escalier monumental en acier. Cette partie accueille 614 places assises pour les étudiants et 40 en terrasse, 130 places pour l'accueil des personnels administratif du campus. 60 personnels travaillent sur site. Le restaurant Diderot devient l'unité centrale de production du site, permettant de rationaliser la production et de maintenir un haut de niveau de qualité sur l'ensemble des points de vente grenoblois. L'ambition est aussi d'en faire un restaurant référence et moteur dans sa démarche écoresponsable et de développement durable.

## Crous de Lyon • Restaurant Monod

Implanté sur le campus Monod, ouvert à l'issue d'une opération globale destruction/réfection, ce nouveau lieu d'accueil offre aux usagers la possibilité de profiter d'une large gamme de produits et de formules concoctés par les chefs et personnels du Crous. On peut y découvrir :

- le restaurant universitaire,
- la cafétéria en libre-service ,
- l'espace café,
- la brasserie des sciences, destinée aux personnels administratifs, enseignants chercheurs, chefs de service...

Un bel espace qui peut accueillir 1800 usagers par jour, soit deux fois plus que la capacité de l'ancien restaurant. Si plus de 700 places assises accueillent l'utilisateur, celui-ci peut aussi profiter d'une offre de restauration rapide, qui vient compléter l'offre de restauration traditionnelle et répondre aux nouveaux usages. 2300m<sup>2</sup> s'offrent à tous pour accueillir chacun dans les meilleures conditions et offrir de vrais espaces conviviaux et confortables.



**L'accueil  
des étudiants  
internationaux  
et coopération**

# Accueil des étudiants internationaux

Le réseau des Crous est très mobilisé à la fois sur la stratégie Bienvenue en France et sur l'accueil des étudiants internationaux qui ont dû s'adapter en 2020 à la crise sanitaire déclenchée par la pandémie du coronavirus.

L'accueil des étudiants internationaux par les Crous est fortement lié aux missions sociales du réseau, à travers un accueil personnalisé, la prise en compte des difficultés sociales, économiques et psychologiques des étudiants, une présence au plus près des jeunes sur les lieux de vie étudiante et un travail en concertation avec les étudiants eux-mêmes qui mise sur l'accueil par les pairs.

Le Cnous participe au comité de pilotage « Bienvenue en France » organisé par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Dans ce cadre, le Cnous a lancé en 2020 le site Crous international en anglais *international.lescrous.fr*, la traduction en anglais des portails *etudiant.gouv.fr* et *messervices.etudiant.gouv.fr* et l'édition de documents de gestion locative en anglais, ainsi que l'extension des conventions d'hébergement avec les universités pour élargir les publics des étudiants internationaux pris en charge.

L'accueil des étudiants internationaux dans le contexte de la crise sanitaire s'est centré sur les modalités de lutte contre l'isolement, en particulier durant le premier confinement, lors duquel nombre d'entre eux n'ont pu regagner leur foyer familial. Toutes les mesures déployées par les Crous durant la crise sanitaire ont permis d'apporter un réel soutien aux étudiants internationaux : livraison de colis repas et de fours à micro-ondes pour faciliter les septaines confinées, attention accordée au respect des normes sanitaires, mise en place de la plateforme téléphonique d'appels d'urgence, déploiement d'aides financières d'urgence pour pallier la perte de jobs étudiants, mise en place des e-cards pour les achats de nécessité et distributions alimentaires et de produits d'hygiène, soutien moral, suivi psychologique et déploiement des référents étudiants, animations en ligne pour les étudiants en résidence, etc.

La convention d'hébergement des boursiers gérés par Campus France a par ailleurs été mise en œuvre avec souplesse à la rentrée 2020 afin de s'adapter au contexte incertain d'arrivée des étudiants. La démarche a permis d'accueillir un nombre de boursiers comparable aux années antérieures avec 2 454 logements confirmés à la rentrée de septembre. Une démarche similaire, conduite avec la conférence des présidents d'université, a permis d'adapter les modalités d'accueil des étudiants internationaux au contexte sanitaire lors de la rentrée 2020.

## Le logement

Les Crous apportent un soutien significatif à la politique internationale des établissements d'enseignement supérieur : 30% en moyenne de leurs logements sont attribués aux étudiants internationaux, jusqu'à 45% pour certains Crous. Cela représente près de 50 000 étudiants internationaux logés dans les résidences universitaires du réseau, et une part significative de la population étudiante étrangère.

Par ailleurs, durant l'année 2020, les chantiers de plus long terme autour des résidences internationales, du renforcement des services de l'accueil international dans les Crous ou de la formation des personnels à l'accueil interculturel se sont poursuivis.



Étudiants référents © Crous de Lyon

## Les étudiants et enseignants-chercheurs réfugiés

Les étudiants migrants ayant obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire peuvent obtenir une bourse sur critères sociaux. 3 482 bénéficiaires de la protection internationale bénéficient d'une bourse sur critères sociaux instruite par les Crous, 158 sont en « DU passerelle », diplômes habilités par le Ministère de l'enseignement supérieur et mis en œuvre par plus de 40 établissements du réseau MenS.

Chaque Crous a désigné un référent pour l'accueil des étudiants réfugiés. La liste en est publiée sur le site [etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)

Au cours de l'année 2020, les services sociaux des Crous ont accordé 934 aides à 557 bénéficiaires réfugiés ou sous protection subsidiaire pour un montant total de 307 125 €.

Le Crous est par ailleurs membre du programme PAUSE - Programme national d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil - et participe à ce titre à l'accueil et au logement de chercheurs réfugiés notamment au sein des résidences internationales pour enseignants-chercheurs, que gère le réseau. Le Crous fait partie du réseau MenS qui regroupe les établissements d'enseignement supérieur impliqués dans l'accueil d'étudiants réfugiés et migrants en attente de statut.

# Coopération

## La coopération franco-allemande

En 2020, seul un seul Crous (Amiens-Picardie) a pu amorcer un projet d'échange avec son partenaire allemand. L'OFAJ réfléchit avec ses partenaires au développement d'échanges hybrides.





© Crous de Normandie

Le Crous est associé au pilotage du dispositif du volontariat franco-allemand, financé par les agences du service civique respectives de France et d'Allemagne. Sur les supports de missions financés dans l'enseignement supérieur sur appel à projets, six ont été remportés par les Crous de Bourgogne-Franche Comté, Normandie, Orléans-Tours, Paris et Strasbourg.

## Le concours photo franco-allemand

Depuis 2015, a été lancé un concours de photographie franco-allemand organisé avec l'appui de l'OFAJ. Le concours 2019-2020, sur le thème « Mobilité », a donné lieu à une cérémonie de remise des prix en ligne.

Près de 500 étudiants français y ont contribué. Les expositions des meilleures photos issues de ces concours sont disponibles sur le site du concours créé pour candidater mais également consulter les expositions virtuelles : [concours-wettbewerb.eu/fr/Galerie-d'images-9](https://concours-wettbewerb.eu/fr/Galerie-d'images-9).

## La carte étudiante européenne et l'initiative de la carte étudiante européenne

Les projets de la carte étudiante européenne et le projet *Erasmus without paper* sont au centre de la constellation de projets.

Les projets en cours, SEAL et My academic ID travaillent sur l'interopérabilité entre le système e-IDAS de reconnaissance de l'identité citoyenne et l'enseignement supérieur, la fédération d'identité Edugain. Avec *My Academic ID*, la mise en place d'un identifiant électronique européen de l'étudiant unique offre un dénominateur commun à toutes les applications. Le Crous a organisé en novembre 2020, avec Renater et l'agence Erasmus+, la conférence finale pour la France afin d'exposer les résultats du projet au réseau des responsables des systèmes d'information des établissements.

En octobre 2020 a été lancé le projet EDSSI de construction d'un portail des services numériques aux étudiants à l'échelle européenne : [edssi.eu](https://edssi.eu) qui permettra de regrouper les services de la mobilité Erasmus et les services aux étudiants, l'échange de données entre établissements et une authentification unique des étudiants pour l'accès à tous les services. Un projet de suite d'EDSSI a par ailleurs déjà été déposé fin 2020 auprès de la Commission européenne.

## L'ECStA

Le Cnous est cofondateur de l'ECStA, conseil européen de la Vie étudiante, créé en 1999 et qui a célébré ses 20 ans en 2019. Les axes prioritaires concernent la contribution des services de la vie étudiante à la mobilité étudiante, le développement des services numériques et de la portabilité des données. Le projet de carte étudiante européenne a été rendu possible grâce aux liens que l'ECStA tisse entre acteurs majeurs des services aux étudiants des principaux systèmes d'enseignement supérieur. L'ECStA était un partenaire et a cofinancé « STUVO 2045 », les services aux étudiants à l'épreuve du futur : à l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire des services aux étudiants dans les universités flamandes, du 3 au 6 mars 2020, congrès international organisé à Gand : Quel avenir pour les étudiants et les prestataires de services ? Quels nouveaux services inventer et mettre en place ? Prospective vers une éducation supérieure plus accessible, plus de bien-être pour les étudiants, des défis communs pour les services de la vie étudiante en Europe à travers 3 jours de conférence réunissant 214 participants.

Depuis 2020, le Cnous fait partie de l'Alliance pour la mobilité inclusive (IMA), fondée en 2018, une alliance d'organisations européennes qui vise à rendre la mobilité inclusive pour les étudiants et les jeunes issus de groupes défavorisés et sous-représentés. L'IMA estime que la mobilité internationale est un élément clé de l'éducation et de la formation des jeunes et que chaque jeune devrait avoir les mêmes possibilités de participer à un programme de mobilité internationale. L'IMA propose son expertise aux responsables du programme Erasmus+ qui s'est donné un objectif d'inclusion renforcée pour la période 2021-2027. [epfime.inclusivemobility.eu/ima/booklet](https://epfime.inclusivemobility.eu/ima/booklet)

## La coopération hors d'Europe

Le Cnous est membre fondateur de l'Association des œuvres universitaires de la francophonie, AOUF, depuis 2004.

L'assemblée générale de l'AOUF organisée par le CROU-Abidjan 1 et la Conférence des Directeurs des CROU de Côte d'Ivoire (CODICROU- CI) sous l'autorité du Ministère ivoirien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, s'est tenue les 23 et 24 janvier 2020 à Abidjan.

La Présidente du Cnous y a conduit une délégation composée notamment de trois directeurs généraux de Crous. Ce séminaire a permis de relancer l'association créée en 2004 pour structurer la coopération avec les pays francophones et promouvoir les œuvres universitaires comme un secteur clé de la coopération universitaire internationale, multilatérale et bilatérale. Deux ateliers, consacrés au logement et au numérique, ont permis de tracer les lignes des coopérations à venir. 14 pays étaient représentés pour plus de 150 participants.



# Les finances

Le Cnous ayant pour mission de répartir les moyens alloués par l'État aux Crous, ses comptes retracent :

- pour une part minoritaire, des opérations liées à sa gestion en propre (masse salariale et dépenses de fonctionnement du Cnous),
- des dépenses et recettes exécutées par le Cnous pour le compte du réseau,
  - dépenses de rémunération des directeurs généraux de Crous, contribution au compte d'affectation spéciale (CAS) Pensions pour l'ensemble du réseau, dépenses d'investissement informatique mutualisées...,
  - recettes : frais de gestion des bourses du ministère de la culture, remises de fin de période consenties à la centrale d'achat...
- des opérations d'allocation,
  - de ressources utilisées par le réseau pour assurer son fonctionnement et ses investissements : subvention pour charges de service public (SCSP) des Crous - qui fait l'objet d'un traitement budgétaire – Et dotations en fonds propres des Crous, suivies en compte de tiers (non budgétaires),
  - de dotations déléguées par l'État au titre de bourses et aides spécifiques aux étudiants, payées par le réseau aux bénéficiaires (suivies en comptes de tiers).

En 2020, les recettes budgétaires du Cnous se sont montées à 415,8 M€, dont 405,5 M€ (97%) de SCSP finançant la masse salariale et le fonctionnement du Cnous et du réseau. Les dépenses budgétaires se sont établies à 441 M€.

La crise sanitaire et les mesures prises en faveur des étudiants en 2020 ont profondément bouleversé les équilibres financiers du réseau des Crous :

- en mars 2020, le premier confinement a entraîné l'arrêt complet de l'activité de restauration et le départ anticipé d'environ 65 % des étudiants logés dans les résidences des Crous. Les étudiants souhaitant effectuer leur confinement dans un autre lieu ont bénéficié d'une exonération exceptionnelle de leur préavis de départ. La crise sanitaire a par ailleurs généré des coûts liés au versement d'une prime à une partie des agents, à l'achat d'équipements de protection individuelle (EPI), ou encore aux délais et surcoûts sur les chantiers immobiliers en cours,
- la rentrée universitaire 2020 s'est déroulée dans des conditions inédites : arrivée décalée des étudiants – notamment internationaux, développement de l'enseignement en distanciel entraînant une moindre présence sur les campus, capacité d'accueil réduite des structures de restauration en lien avec l'application des protocoles sanitaires...,
- le reconfinement, à compter du 31 octobre 2020, a entraîné à nouveau l'interruption de l'accueil en présentiel de la grande majorité des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur et de la restauration assise, générant de nouvelles pertes d'exploitation pour le réseau, même si la vente à emporter a été déployée et développée partout où cela était possible.

En 2020, la crise sanitaire est ainsi à l'origine d'une très forte baisse des recettes de restauration, et dans une moindre mesure, d'hébergement, pour un montant total de l'ordre de 141 M€.

Le déploiement du repas à 1€ pour les étudiants boursiers, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, a par ailleurs entraîné une minoration des recettes de restauration à compter de cette date.

Dans ce contexte, le réseau des Crous a bénéficié d'un complément de SCSP en loi de finances rectificative, afin de financer :

- pour 20 M€ le coût de la mesure « Repas à 1€ pour les boursiers » en 2020,
- pour 80 M€ les incidences de la crise sanitaire.

Les Crous étant des établissements publics autonomes, chacun d'entre eux tient ses comptes de manière séparée. L'agrégation de leurs comptes en fin d'année permet toutefois de disposer d'une vision d'ensemble de la situation financière du réseau.

En 2020, les charges du réseau représentent plus d' 1,146 Md€ et ses produits 1,129 Md€, dont 51,5% (73,1% en 2019) de ressources propres, dégagant un résultat négatif de – 17,2 M€.

Directrice de la publication :  
Dominique Marchand

Rédaction :  
Mission de la communication  
et sous-directions du Cnous

Conception graphique :  
Mission de la communication

**Centre national des œuvres  
universitaires et scolaires**

60 boulevard du Lycée

CS30010 - 92171 Vanves Cedex

Tél. 01 71 22 97 20

[communication@cnous.fr](mailto:communication@cnous.fr)

[www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)